



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2021 – NUMÉRO 38 DU 17 FÉVRIER 2021**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## PRÉFECTURE DU NORD CABINET DU PRÉFET

Arrêté du 16 février 2021 portant prolongation de l'interdiction de diffusion de musique amplifiée sur la voie publique dans les communes du département du Nord

Arrêté du 16 février 2021 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord et ses annexes

Arrêté du 17 février 2021 portant réquisition de professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation dans le cadre de l'épidémie de coronavirus

Arrêté du 17 février 2021 portant réquisition de professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation dans le cadre de l'épidémie de coronavirus

## SECRETARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Arrêté du 17 février 2021 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de services partagés régional Chorus du secrétariat général commun du Nord

## SOUS- PRÉFECTURE DE DUNKERQUE BUREAU DES SÉCURITÉS

Arrêté du 16 février 2021 portant modification de l'arrêté autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des gardiens de police municipale de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer

## DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD

Arrêté préfectoral du 15 février 2021 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel

Arrêté préfectoral du 15 février 2021 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la signature des mémoires en défense

Arrêté préfectoral du 15 février 2021 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État

## DDTM

Arrêté préfectoral du 11 février 2021 relatif à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de FLAUMONT-WAUDRECHIES

Arrêté N°E2020/171-01 du 15 février 2021 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative

## CENTRE HOSPITALIER DE HAZEBROUCK

Avis de recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif du 15 février 2021

Avis de recrutement sans concours dans le grade d'agent d'entretien qualifié du 15 février 2021

Avis de recrutement sans concours dans le grade d'agent des services hospitaliers du 15 février 2021

**CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ  
COMMISSION LOCALE D'AGRÉMENT ET DE CONTRÔLE**

Extrait individuel de la décision n°FOR-N1-2021-02-12-A-00013971 du 12 février 2021 portant délivrance d'une autorisation d'exercice – SYNAPS

Extrait individuel de la décision n°FOR-N1-2021-02-12-A-00013971 du 12 février 2021 portant délivrance d'une autorisation d'exercice – VIAGISSE FORMATIONS

**Arrêté portant prolongation de l'interdiction de diffusion de musique amplifiée sur la voie publique  
dans les communes du département du Nord**

Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L.3131-12 et suivants ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

**Vu** le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

**Vu** le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 à 00h00 sur le territoire de la République ;

**Vu** le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire ;

**Vu** le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** l'avis circonstancié émis par Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France le 16 février 2021 ;

**Considérant** le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

**Considérant** l'évolution de la situation épidémique dans le département du Nord, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

**Considérant** l'inscription du département du Nord en situation de « vulnérabilité élevée » le 7 septembre 2020 par Santé Publique France ;

**Considérant** que face à la dégradation rapide et alarmante de la situation sanitaire, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur l'ensemble du territoire de la République par décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020, à partir du 17 octobre 2020, qui a permis d'instaurer un « couvre-feu » avant qu'un nouveau confinement national ne soit instauré à partir du 30 octobre 2020 dans les conditions définies par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020

modifié, et avant qu'un nouveau « couvre-feu » ne soit de nouveau instauré à compter du 15 décembre 2020 dans les conditions définies par le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020 ;

**Considérant** que les regroupements de plus de 6 personnes sur la voie publique peuvent entraîner une accélération de la propagation de l'épidémie de Covid-19 au point de menacer la capacité d'accueil et la qualité de la réponse sanitaire des établissements de santé du département ;

**Considérant** que la situation sanitaire sur le territoire du département du Nord dans son ensemble est de plus en plus préoccupante, le taux d'incidence du virus pour la semaine du 6 au 12 février 2021 s'élevant à 229 cas pour 100 000 habitants alors que le seuil d'alerte est fixé à 150 cas pour 100 000 habitants et qu'il a augmenté de 7 % par rapport à la semaine du 30 janvier au 5 février 2021 ;

**Considérant** que le taux d'incidence des plus de 65 ans est encore de 208 cas pour 100 000 habitants alors que le seuil d'alerte est fixé à 100 cas pour 100 000 habitants ;

**Considérant** que le taux d'incidence des catégories d'âge plus jeune augmente très fortement depuis le début de l'année pour atteindre, le 12 février 2021, 125 cas pour 100 000 habitants pour les moins de 14 ans, 203 cas pour 100 000 habitants pour les 15-29 ans et 222 cas pour 100 000 habitants pour les 30-44 ans ;

**Considérant** que le taux de patients RT-PCR positifs sur le territoire du département du Nord est encore de 7 % le 12 février 2021 ;

**Considérant** qu'il est justifié de renforcer les mesures de limitation de toute interaction sociale en toute circonstance afin de limiter la propagation du virus ;

**Considérant** que le 16 janvier 2021 à Lille, à l'occasion de la manifestation revendicative « Marche des Libertés », il était constaté dans le cortège, la présence de trois camions équipés d'enceintes de forte puissance, diffusant en continue de la musique électronique très festive, agrégeant ainsi de nombreux jeunes, et transformant de fait, le cortège revendicatif en une parade dansante ambulante festive non propice à la distanciation sociale ;

**Considérant** que d'autres inclusions, au sein de manifestations revendicatives, de moyens de diffusion de musique amplifiée visant à donner un caractère festif et dansant aux cortèges, sont envisagées dans les prochains jours selon les renseignements portés à ma connaissance ;

**Considérant** que la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique est de nature à générer des rassemblements festifs et dansants sur la voie publique, qui ne sont pas au nombre des exceptions à l'interdiction des regroupements de plus de 6 personnes sur l'espace public prévu par le décret du 29 octobre 2020 modifié ;

**Considérant** que la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique est propice aux rassemblements à caractère dansants et festifs et aux brassages des populations qui sont contraires aux objectifs de prévention de la propagation du virus dans le contexte d'un état d'urgence sanitaire ;

**Considérant** qu'en aucune façon, une restriction de la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique ne porterait atteinte au droit d'utiliser une sonorisation pour diffuser des messages revendicatifs à l'occasion d'une manifestation revendicative ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, le préfet de département est habilité à interdire ou à restreindre, par des mesures réglementaires ou individuelles, tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sur la voie publique ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 29 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, le préfet de département est habilité à interdire, restreindre ou réglementer, par des mesures réglementaires ou individuelles, les activités qui ne sont pas interdites ;

**Considérant** que le représentant de l'État est habilité à prendre des mesures d'interdiction proportionnées à l'importance du risque de contamination en fonction des circonstances locales, après avis de l'autorité compétente en matière sanitaire ;

**Considérant** l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 16 février 2021 justifiant les dernières mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid 19 du fait de l'évolution défavorable des indicateurs ;

**Considérant** l'urgence ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La diffusion de musique amplifiée sur la voie publique est interdite sur l'ensemble des communes du département du Nord, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'au 31 mars 2021.

Il n'est pas fait obstacle à l'usage sur la voie publique d'équipements de sonorisation à l'occasion des manifestations sur la voie publique relevant des articles L211-1 à 4 du code de la sécurité intérieure, sous réserve qu'ils soient destinés uniquement à la diffusion des messages revendicatifs, et non à la diffusion de musique amplifiée.

**Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté feront l'objet d'un réexamen régulier au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

### **Article 3 :**

Conformément aux dispositions du code de la santé publique susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende, ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours administratif auprès du préfet du Nord ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 5 :**

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord et les maires de chaque commune du département du Nord sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera transmise aux tribunaux judiciaires du Nord.

Fait à Lille, le 16 février 2021

Le préfet,

Michel LALANDE



**Arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes du département du Nord**

Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de santé publique et notamment ses articles L3131-12 à L3131-20 et L.3136-1 à L3136-2 ;

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 à 00h00 sur le territoire de la République ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2021 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD) ;

Vu l'avis du 16 février 2021 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant que le rebond épidémique sur le territoire national a conduit le Gouvernement à réinstaurer l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique dans le département du Nord, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du II de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2020-1310 susvisé : « *Dans les cas où le port du masque n'est pas prescrit par le présent décret, le préfet de département est habilité à le rendre obligatoire, sauf dans les locaux d'habitation, lorsque les circonstances locales l'exigent* » ;

Considérant que les dispositions du II de l'article 46 du même décret n°2020-1310 confère au préfet la possibilité de décider de rendre obligatoire le port du masque de protection dans les parcs, jardins et autres espaces verts aménagés dans les zones urbaines ainsi que sur les périmètres des plages, plans d'eau et lacs ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public favorisant les rassemblements et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif des patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées, la situation du département du Nord, se caractérisant par l'apparition régulière de nouveaux foyers épidémiques ;

Considérant l'inscription du département du Nord en situation de « Vulnérabilité élevée » le 7 septembre 2020 par Santé Publique France ;

Considérant que le taux d'incidence de la circulation du virus dans l'ensemble du département du Nord s'élève encore au 12 février 2021 à 229 cas pour 100 000 habitants sur 7 jours, toujours supérieur au seuil d'alerte renforcée, avec une augmentation de 7 % depuis la semaine du 30 janvier au 5 février 2021 ;

Considérant que le taux d'incidence de la circulation du virus dans l'ensemble du département du Nord, plus particulièrement chez les personnes de plus de 65 ans, s'élève encore au 12 février 2021 à 208 cas pour 100 000 habitants sur 7 jours, bien au-delà du seuil national d'alerte maximale fixé à 100 cas pour 100 000 habitants ;

Considérant que le taux de patients RT-PCR positifs sur le territoire du département du Nord est encore de 7 % le 12 février 2021 ;

Considérant que les taux d'incidence chez les personnes plus jeunes sont en forte augmentation pour atteindre 125 cas pour 10000 habitants pour les moins de 14 ans, 203 pour les 15-29 ans et 222 cas pour les 30-44 ans ;

Considérant que cette intensité de circulation du virus et que le nombre important de personnes infectées a pour conséquence un nombre important des hospitalisations dans les établissements, tant en réanimation que dans le cadre des hospitalisations ordinaires ;

Considérant que la part des patients Covid-19 dans les services de réanimation de la région a augmenté de 18 % du 8 au 15 février 2021, pour atteindre 40,7 % contre 46,1 % par des patients non Covid ;

Considérant l'importance du port du masque comme moyen de prévention de la transmission du virus au regard des avis émis par le Haut conseil de la Santé Publique ;

Considérant que la circulation du variant anglais est en pleine accélération ces quinze derniers jours dans le département du Nord ;

Considérant en particulier que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une concentration de personnes,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir obligatoire ce port du masque dans les espaces publics favorisant la concentration des piétons, en particulier les zones où la vitesse automobile est limitée à 20 km/h qui constituent un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents, caractérisant les quartiers commerciaux, les centre-villes et les centres historiques ;

Considérant que le port du masque est obligatoire dans certains types d'établissements recevant du public en vertu de l'article 27 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 précité ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du 17 février 2021, et jusqu'au 31 mars 2021, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus, dans les espaces publics suivants situés dans l'ensemble des communes du département du Nord :

- zones piétonnes, permanentes et temporaires ;
- zones où la circulation routière est limitée à 20 km/h ;
- galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement ;
- marchés publics de plein air ;
- brocantes, braderies, vides greniers et marchés aux puces de plein air organisés sur des espaces publics ou habituellement ouverts au public,
- espaces verts urbains (parcs, jardins et espaces aménagés en bord de cours d'eau) et du littoral (plages) ;
- les bords de plan d'eau (étangs, lacs et pièces d'eau des bases de loisirs) ;
- zones de centre-bourg et centre-ville commerçants caractérisées par une forte concentration du public telles que visées dans les tableaux annexés ;
- lors des manifestations se déroulant sur le territoire du département du Nord ;
- dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées des écoles, collèges et lycées, et ce 15 minutes avant et après l'ouverture, et 15 minutes avant et après la fermeture de ces établissements ;
- dans un périmètre de 50 mètres autour des accès des établissements d'enseignement artistique et des établissements d'enseignements supérieur aux heures de fréquentation de ces établissements ;
- dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées des établissements recevant du public au sein desquels, le port du masque est obligatoire en vertu des dispositions réglementaires en vigueur.

### Article 2 :

Par dérogation, les cyclistes et les personnes pratiquant une activité sportive intense ne sont pas dans l'obligation de porter le masque.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 12 février 2021 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans les zones à forte concentration de personnes dans les communes de la communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD) est abrogé.

Article 4 :

La mesure figurant à l'article 1<sup>er</sup> fera l'objet d'un réexamen régulier au regard de l'évolution de la situation.

Article 5 :

Conformément aux dispositions du code la santé publique, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende, ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 6 :

Le directeur de cabinet du préfet du Nord, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord et les maires de chaque commune du département du Nord sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera transmise aux tribunaux judiciaires du Nord.

Fait à Lille, le 16 février 2021

Le préfet,

Michel LALANDE



Nom de la Commune	Type de zone concernée	Nom du lieux	Adresse
RAISMES	PARC DE LOISIRS	PARC DE LOISIRS DE LA PORTE DU HAINAUT	
SAINT-JANS-CAPPEL	ZONE COMMERCIALE ET PARKING	MONT-NOIR	ROUTE DE WESTOUTRE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		PLACE CARNOT
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE LA MADELEINE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE BELLAIN
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE LA MAIRIE
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		PLACE D'ARMES
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE SAINT JACQUES
DOUAI	ZONE COMMERCIALE ET PARKING		RUE DE PARIS (entre la rue des Clarisses et Place d'Armes)
DOUAI	CENTRE-VILLE		AXES ET ESPACES PUBLICS SITUES A L'INTERIEUR
ANICHE			RUE PATOUX
ANICHE			RUE BARBUSSE
ANICHE			PLACE DE LA NATION
ANICHE			PLACE JEAN JAURES
ANICHE			PLACE FOGT
ANICHE			PLACE BERRIOZ
ANICHE			PLACE DE LA PYRAMIDE
ANICHE			PLACE DE LA ROCHELLE
ANICHE			PLACE PICARDIE
ANICHE	ESPACE VERT		PLAINE DES NAVARRES
ANICHE	ESPACE VERT		PLAINE ARCHEVEQUE
ANICHE	AIRE DE JEUX	TERRAIN SCHMIDT	DERRIERE ECOLE SCHMIDT
ANICHE	AIRE DE JEUX	SQUARE LEO LAGRANGE	A PROXIMITE ECOLE MAXIME QUEVY
ANICHE	SKATE PARK	COMPLEXE LEO LAGRANGE	
RIEULAY	PLAGES	BASE DE LOISIRS DES ARGALLES	
VALENCIENNES	dans le quartier de la gare		Place de Fournai et rue du M. De Latre Tassigny, place de la Gare, et place Saint Nicolas
VALENCIENNES	dans un périmètre dessinant l'hyper-centre		le centre ville délimité par les boulevards Harpignies, Eisen, Pater, Watteau, Carpeaux, Salv, Beauneveu, (boulevards inclus), ainsi que les places du Canada et Carlon, le square Carpeau, l'avenue du SNT Girard
DENAIN	Centre-ville		rue de Villars y compris parvis de la salle Aragon et rue Lazare Bernad
CONDE SUR L'ESCAUT			RUE LEON GAMBETTA PLACE PIERRE DELCOURT
MAUBEUGE			l'Europe Rue de la croix Rue Les Hironnelles Rue Arthur Berteaux Place des Cantuaines Rue du Chapitre Rue Coutelle Rue de l'Esplanade Rue Le Sabotier Rue de l'Hôtel des Postes Rue de l'Intendance Rue du Docteur Paul Jean Rue Le Jourdan Rue du Lt Colonel Martin Rue du 87ème RI Rue Saint Nicolas Rue Gustave Sculfort Rue de Valmy Rue Walrand AVENUE - DU COLONEL MARTIN - DU COLONEL SCHOULLER - DU PARC - DELATTRE DE TASSIGNY - MABUSE - DE FRANCE - DE VERDUN RUE - ALBERT 1ER - ARTS DES - CARNOT - 145 ième R.I - DU COMMERCE - DE LA CROIX - DE FLEURUS - FOURNIER CASIMIR - FOURNIER GENERAL - DE LA PORTE DE FRANCE - GARIN MAURICE - GAZOMETRE DE - GUENIN ALEXANDRE - GIPPUS - DE L'HOSPICE - PAILLOT GEORGE - ROOSEVELT - SAINT-ELOI IMPASSE - DU CHOLERA - SAINT ELOI MAIL - DE LA SAMBRE PLACE - DE LA CONCORDE - DES-NATIONS - DU PAVILLON - VAUBAN

		Boulevard Lessine Rue Hector Desprel (jusqu'au Fleuriste Direct Hollande Avenue du Général de Gaulle (fin de l'interdiction angle rue de la résistance) Rue Jean Jaurès (fin de l'interdiction Pont de Sambre) Place de la République Ruelle Maillet
JEUMONT		
		Place Charles De Gaulle, Square du 8 mai 1945, Place de la Libération, rue Thiers, rue Depreux, rue de la Cure, Place Saint pierre, rue Nationale, rue de Louvroil, avenue Marcel Aimé et rue de la Gare
HAUTMONT		
		rues mirabeau (du Square Leclerc à la Maison de la Santé), Jean Jaurès, Place et rue Matisse, Gabriel Peri, Zola, Paul couturier, Gambetta (de la Place Serge Juste jusqu'à l'intersection rue Matisse) et dan sun périmètre de 100 m autour des établissement scolaire.
AULNOYE		
		Place de la République
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue du Général de Gaulle
AUBY	CENTRE-VILLE	Rues Léon Gambetta / Léo Lagrange
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue Francisco Ferrer
AUBY	CENTRE-VILLE	Rues Jules Ferry / Pasteur / Victor Hugo / Emile Zola / Marcel Paul
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue Carnot
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue de Verdun
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue Alexandre Dubois
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue Paul Bert
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue Martha Desrumaux
AUBY	CENTRE-VILLE	Rues Léon Blum / Jean Jaurès
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue Calmette
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue Jules Guesde
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue de Douai / des frères Duyme
AUBY	CENTRE-VILLE	Rue de la Poste
AUBY	ASTUERIE	Rue Jean Jacques Rousseau
AUBY	ASTUERIE	Rue Danton / Raspail
AUBY	ASTUERIE	Rue Louis Aragon
AUBY	ASTUERIE	Rue de Liège
AUBY	ASTUERIE	Rue Galopin
AUBY	ASTUERIE	Rue Hubert Bouhaye
AUBY	BON AIR	Rue Jean Baptiste Lebas
AUBY	BON AIR	Rue Mirabeau
AUBY	BON AIR	Rue de Montluçon
AUBY	BON AIR	Rue Prévert
		Rue Henri Pollet
FRESNES SUR ESCAUT		Place Vaillant Coururier et le quai de la station de tramway rue Jean Jaurès depuis la place Vaillant Coururier jusque l'intersection avec la rue Etienne Bancel rue Emile Zola depuis la place Vaillant Coururier jusque l'intersection avec la rue Edgard Louby
DUNKERQUE	CENTRE-VILLE	Rue Thevenet
DUNKERQUE	CENTRE-VILLE	Rue Clemenceau
DUNKERQUE	CENTRE-VILLE	Place Jean Bart
DUNKERQUE	CENTRE-VILLE	Boulevard AlexandreIII
DUNKERQUE	CENTRE-VILLE	Rue de la mairie
DUNKERQUE	CENTRE-VILLE	Rue Wilson

## ANNEXE

Nom de la Commune	Type de zone concernée	Nom du lieux	Adresse
ALLENNES-LES-MARAIS	zone 20km/h	rue de Verdun	Rue de Verdun
ALLENNES-LES-MARAIS	parking, place du marché	Place de l'église	rue sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue du Général de Gaulle
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue Sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	aire de jeux, parc	aire de jeux rue Sonneville	rue sonneville
ALLENNES-LES-MARAIS	arrêt de bus	arrêt de bus	rue de la Gare
ALLENNES-LES-MARAIS	étang de pêche	étang de don	chemin des mariettes
ANNOEULLIN	Parc	Plaine Mandela	Avenue de l'Europe
ANNOEULLIN	Parc		Rue Salvador Allendé
ANNOEULLIN	Parc	Mont Vert	Rue Victor Hugo
ANNOEULLIN	base de loisirs	Etang et base de loisirs	Rue de la Halle
ANNOEULLIN	marché plein air (mardi matin)	Marché	place du Marché rue du Dr Falala
ANNOEULLIN	Magasin	Carrefour Market	rue Lavoisier
ANNOEULLIN	Magasin	Lidl	Rue Saint Exupéry
ANNOEULLIN	Magasin	Aldi	Rue de Carvin
ANSTAING	NEANT		
ARMENTIERES	Gare routière		
ARMENTIERES	Parvis de la Gare SNCF		
ARMENTIERES		rue Schuman	
ARMENTIERES	Zone de rencontres	rue Paul Pouchain	
ARMENTIERES	Rue Couverte Line Renaud	rue Couverte Line Renaud	
ARMENTIERES		rue de Lille	
ARMENTIERES		place du Général de Gaulle	
ARMENTIERES		rue de Dunkerque	
ARMENTIERES		Place Saint Vaast	
ARMENTIERES		rue Charles Conem	
ARMENTIERES	Arrêts de bus		
ARMENTIERES	Entrées Base des Prés du Hem	avenue Marc Sangnier et Rue des Résistants	
ARMENTIERES	Complexes sportifs et abords		
ARMENTIERES	City-stades et abords		
ARMENTIERES	Parcs et jardins, plaines de jeux		
ARMENTIERES	Berges de la Lys		
ARMENTIERES	Etang Bleu	avenue Léon Blum	
ARMENTIERES	Abords des lieux de culte		
ARMENTIERES	dans et aux abords du cimetière	avenue Léo Lagrange	
ARMENTIERES	dans et aux abords des Pôles Social Et Culturel – Le trait d'Union	rue Paul Bert	
ARMENTIERES	Marché du vendredi matin	place de Gaulle, rues Saint Vaast et Charles Conem ou secteur Chanzy lors des marchés déplacés (place Chanzy, rue des Quais, Rue de l'Octroi, rue de la Pépière, rue du 19 mars 1962)	
ARMENTIERES	Marché du Mardi soir	Parvis de la Gare	
ARMENTIERES	Marché du dimanche matin	Place Chanzy	
ARMENTIERES	Périmètre des fêtes foraines, braderies, Brocantes, quel qu'en soit l'organisateur Municipal ou associatif		
AUBERS	espaces verts	site des étangs Louis Castelain	rue Basse
AUBERS	Salle de sport	stade Jules Dedours	rue de Verdun
AUBERS	parking	parking de la mairie	chemin du Roselier
AUBERS	Salle	Salle Mathieu Michon	rue de Verdun
AUBERS	église	église	Place de l'église
AUBERS	ecole	ecole Sainte Jeanne d'Arc	rue du Bour
AUBERS	ecole	Eecole du Bois Leval	rue d'Houdrinque
AUBERS	cimetière		rue Basse
BAISIEUX	MAGASIN	Carrefour Market / chauss expo / l'oiseau Bleu / Pharmacie	Avenue d'Ogimont
BAISIEUX	MAGASIN	Aldi / Henri Boucher	12 rue de Tournai
BAISIEUX	PARKING	Aire de Covoiturage	Aire de Covoiturage, rue de Camphin
BAISIEUX	PARKING	Parking Mairie / parking usine	Parking Mairie / parking usine 707 Rue de la Ma
BAISIEUX	PARKING	Bureau de poste et Magasin ENVAIN matériaux,	Angle Avenue Ogimont et rue Deffontaine
BAISIEUX	PARKING	Parking complexe sportif, centre socio culturel et école Pau	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	PARKING	Parking de la Gare	Rue de la Mairie
BAISIEUX	PARKING	Parking de la Gare	Rue de Breuze
BAISIEUX	PARKING	Devant la Maison d'accueil Spécialisé	Rue de Camphin
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 8 arrêts de bus	Rue de Tournai
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 4 arrêts de bus	Rue Louis Deffontaine
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 8 arrêts de bus	Rue de la Mairie
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 4 arrêts de bus	Rue de Lille
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Rue de Willems
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Route Nationale
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Un arrêt de bus	Rue de St Amand
BAISIEUX	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Les 2 arrêts de bus	Rue de Camphin
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrain de pétanque, Complexe Sportif	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrains de football, Complexe Sportif	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ESPACES DE LOISIRS	Terrain Multi sport	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	ACTIVITES DE LOISIRS	Jardins familiaux	Chemin Clétonnier en parallèle à la rue Paul Em
BAISIEUX	AIRE DE JEUX	Parvis de l'école	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Paul Emile Victor	Rue Paul Emile Victor
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Sacré Cœur	Rue du Général Leclerc
BAISIEUX	FORTE FREQUENTATION DU PUBLIC	Groupe Scolaire Saint Jean	Rue de l'église
BAISIEUX	MARCHE ARTISANAL	Place du Général de Gaulle	Rue de Tournai
BAISIEUX	CIMETIERE	Cimetière	Rue Nationale
BAISIEUX	CIMETIERE	Cimetière	Rue de Cysoing
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	La Ruelle du Triez d'Escamin	La carmin
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	L'allée du Houblon	L'allée du Houblon
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Feu tricolore rue de Tournai et rue de Camphin
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Rue de La Flambée
BAISIEUX	ZONE DE RENCONTRE	Zone de rencontre	Rue du Centre
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Résidence Michelet,	Rue de Verdun et rue des Ecoles
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Lotissement Mozart,	Rue Mozart
BAISIEUX	RESIDENCE DE PERSONNES AGEES	Résidence Beaulieu,	Rue du Général Leclerc et rue du docteur Calm
BAUVIN	PARCS ET JARDINS	PARC BEREGOVOY	PARKING DE LA MAIRIE
BAUVIN	PARCS ET JARDINS	ETANG DU RIEZ	RUE FAIDHERBE
BAUVIN	PARCS ET JARDINS	ILE AUX SAULES	RUE JULES GUESDE

BAUVIN	ESPACES VERTS	JULES SAUVAGE	JULES SAUVAGE
BAUVIN	ESPACES VERTS	FRANCOIS POUILLE	FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	ESPACES VERTS	GAMBETTA	GAMBETTA
BAUVIN	CHEMIN DE HALAGE	BERGES DE LA DEULE	
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	MAIRIE, CCAS, POSTE,	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	BIBLIOTHEQUE	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE DES FETES	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE POLYVALENTE	RUE FERRER
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	SALLE DUFOUR	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	BATIMENTS PUBLICS	CIMETIERE / EGLISE	RUE JEAN JAURES
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	FLORENT EVRARD	RESIDENCE FLORENT EVRARD
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	PIERRE LEGRAIN	RUE FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	TENNIS CLUB	RUE FRANCOIS POUILLE
BAUVIN	SALLES DE SPORTS	BOULODROME	RUE DOLET
BAUVIN	COMMERCES / RESTAURANTS	ALIMENTAIRES	RUE JEAN JAURES
BAUVIN		PHARMACIES	RUE DE LA GARE / RUE JEAN JAURES
BAUVIN	ECOLES	ENTREES ET SORTIES DES ACM ET ECOLES	RUE JEAN JAURES / RUE FERRER / RUE GHESQUIERE RESIDENCE GUY MOLLET
BAUVIN		BANC PUBLIC	
BAUVIN		ARRETS DE BUS	RUE JULES GUESDE, MAIRIE CORNET
BEAUCAMPS LIGNY	Parc de jeux pour enfants	Parc de jeux	Parking de la Salle des Fêtes
BEAUCAMPS LIGNY	Palace de la mairie dite Courtois	Place Courtois	marché hebdo du jeudi de 12h00 à 19h00
BOIS-GRENIER	Zone Commercante	Parking face à Marie-Blachère / Afflelou et Chauss Expo	Rue Ambroise Paré
BOIS-GRENIER	Espaces verts urbains	Complexe Sportif Gérard Charlet	Rue de Pourtales
BONDUES	Zone de loisirs	Zone de loisirs	chemin des grands beaux
BONDUES	Skate parc	Zone de loisirs	chemin des grands beaux
BONDUES	Place	Abbé Bonpain -	
BONDUES	Place	Abbé Bonpain - marché jeudi et dimanche matin	Place de l'Abbé Bonpain
BONDUES	Jeux d'enfants	Ferme de l'hôtel	Avenue de Wambrechies
BONDUES	Jeux d'enfants	Zone de loisirs	chemin des grands beaux
BONDUES	Pâtûre de la ferme de l'hôtel	Permaïora	Avenue de Wambrechies
BONDUES	Aérodrome - chemin de balade	Chemin des perdrix	Aérodrome de Bondues
BONDUES	Placette	Placette rue de la poste	Rue de la poste
BONDUES	parking	parking du Coquinage	avenue du Coquinage
BOUSBECQUE	Parc public	Par de l'hôtel de ville	Rue de Wervicq/ Rue St Joseph
BOUSBECQUE	Bords de Lys	Chemin de Halage	Accès rue Léon Six / Accès rue de Wervicq
BOUVINES	NEANT		
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Zone commerciale ZAMIN	Rue des Fusillés et de la Zamin
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Magasin Lidil	Rue du Grand But
CAPINGHEM	parking et annexes extérieures	Place au Marché	2bis rue de l'Eglise
CAPINGHEM	Espace de loisirs	Stade municipal	rue d'Ennetières
CAPINGHEM	Cimetière	Cimetière	rue de l'Eglise
CARNIN	PARC MAIRIE	PARC MAIRIE	1 RUE DU LT BAILLET
CARNIN	STADE DE FOOT	STADE "GERARD WILLOCOQ"	PLACE DU 27 MAI 1940
CARNIN	CIMETIERE	CIMETIERE	7 RUE ROGER SALENGRO
CARNIN	TERRAIN DE PETANQUE	TERRAIN DE PETANQUE	RUE DU LIEUTENANT BAILLET
CARNIN	PLACÉ DE LA MAIRIE	PLACÉ DE LA MAIRIE	1 RUE DU LT BAILLET
CHERENG	Aire de jeux enfants	Parc en Ciel	Rue Arthur Béarez
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de Pétañette	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de football	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Espace Loisirs	Terrain de Tennis découvert	Complexe Sportif - Rue de l'Autour
CHERENG	Activités de Loisirs	Espace Roger Plancuart	9 rue du Château
CHERENG	Activités de Loisirs	Jardins potagers	Rue des Tilleuls
CHERENG	Forté fréquentation du public	Groupe Scolaire Jules Ferry	Route Nationale
CHERENG	Forté fréquentation du public	Groupe Scolaire Sainte Marie	Place du Général De Gaulle
CHERENG	Forté fréquentation du public	ALSH Centre Aéré	Espace Roger Plancuart - rue du Château
CHERENG	Forté fréquentation du public	Autour de l'Eglise St Vaast	Place du Général De Gaulle, rue Clotaire
CHERENG	Parking	Salle Victor Provo	Duquennoy, rue du Turquet
CHERENG	Parking	Mairie + Bureau de Postes	rue Jean Ochin
CHERENG	Cimetière	Cimetière	64 - 66 Route Nationale
CHERENG	Autre	Déchetterie	rue du Maréchaux
CHERENG	Infrastructures de transport	6 arrêts de bus	Rue de Tressin
CHERENG	Berge de la Marque	Chemin le long de la Marque	Route Nationale
CHERENG	Zone de rencontre (circulation limitée à 20 km/h)		Chemin le long de la Marque
CHERENG	Zone de rencontre (circulation limitée à 20 km/h)		Rue de la Chapelle
CHERENG			Rue de la Ferme Cauwet
CHERENG		Carrefour City + son aire de stationnement	81 Route Nationale
COMINES	Zone piétonne permanente	Grand Place	Grand Place
COMINES	Espaces verts urbains	Jardin public	Grand Place
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de Jeux	Grand Place
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue d'Hurlupin	rue d'Hurlupin
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue de la République	Rue de la République
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Place du château	Place du château
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parvis de Lys Arena	Rue des Arts
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue des Arts	Rue des Arts
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking de Lys Arena	Square de la moule
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking de la place du Général de Gaulle	Rue du Général de Gaulle
COMINES	Marchés publics de plein air		
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Rue du Maréchal Foch	Rue du maréchal Foch
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parking	Angle de la rue Basse Bretagne et rue des Bateliers
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux (ancien Skate Park)	Bord de Lys
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Parvis de l'église catholique Sainte-Marie-Muerite	Rue de Lille
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du complexe sportif	Rue du Vieil Dieu
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de Jeux	Rue du Vieil Dieu
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Cimetière Nord	Rue du bas-chemin
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Cimetière Sud	Route départementale 308
COMINES	Emprises et abords, dont les espaces de stationnement, des infrastructures de mobilité et de transports (gares, métro, aires routières, aéroports, aérodromes),	Abord arrêts de bus	Avenue de Versailles
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du Centre René Ducarin	Rue de Quesnoy
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Abords du Nautillys	Rue Kléber Locuet
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux	Rue Philippe Howyn
COMINES	Zones caractérisées par une forte fréquentation du public	Aire de jeux	Rue de Florence
Croix	Place du marché (lors des marchés d'approvisionnement)	place des martyrs	rue de la gare
Croix	Place du marché (lors des marchés d'approvisionnement)	place de la république	contours Saint Pierre

## ANNEXE

Croix	Cimetière	Cimetière	Entrées rue de Maubeuge/ rue Brodel
Croix	Chemin de Halage	Chemin de Halage de la Marcq	Entree rue Jean Jaurès/ Rue Perrin
Croix	Parc et jardin	Square Rue Blanche	Rue Blanche
Croix	Parc et jardin	Square Casimir Perrier	Rue Casimir Perrier
Croix	Parc et jardin	Square de la Sahuterie	rue de la gare
Croix	Parc et jardin	Square Rue du Professeur Perrin	Rue du Professeur Perrin
Croix	Parc et jardin	Parc MJC	Rue Jean Jaurès
Croix	Parc et jardin	Square Léon Stien	Rue Léon Stien
Croix	Parc et jardin	Square Rue Telliez	Rue Telliez
Croix	Parc et jardin	Square Rue Hannart/Gare	Rue Hannart/Gare
Croix	Parc et jardin	Square Rue Florimont Desbarbieux	Rue Florimont Desbarbieux
Croix	Parc et jardin	Square Jacques Brel	Rue Delescluse/ Ferrer/ Barbuse
Croix	Parc et jardin	Square Pont de l'Alumette	Pont de l'Alumette
Croix	Parc et jardin	Square Louis Seigneur	Rue Louis Seigneur
Croix	Parc et jardin	Square Eugène Guillaume/Zola	Rue Eugène Guillaume/Zola
Croix	Parc et jardin	Square Duthoit	Rue Eugène Duthoit
Croix	Parc et jardin	Square Abbé Lemire	Rue de l'Abbé Lemire
Croix	Parc et jardin	Square du Petit Prince	Rue Brodel/ Avenir des 2 Moulins
Croix	Parc et jardin	Place Charcot	Place Charcot
Croix	Parc et jardin	Boulevard Zola/Gare	Rue de la Gare
Croix	Parc et jardin	Place des 3 sources	Place des 3 sources
Croix	Parc et jardin	Square Rue Holden	Rue Holden
Croix	Parc et jardin	espace vert Rue Holden/Av Flandre	Avenue de Flandre
Croix	Parc et jardin	Square des Anciens Combattants	Rue Chevreuil
Croix	Parc et jardin	Espace Vert Martin du Gard	Rue du Gard
Croix	Parc et jardin	Square Missant	Rue Lafargue/ Chevreul
Croix	Parc et jardin	Square rue de la Laiterie	Rue de la Laiterie
Croix	Parc et jardin	Jardins Mallet-Stevens	Avenue Churchill
Croix	Parc et jardin	Jardins de la Mackellerie	Rue Louis Seigneur
Croix	Parc et jardin	Jardin des Cavurnes (cimetiere)	Rue Brodel
Croix	Parc et jardin	Square St Nicolas (aire de jeux et parking)	Rue Saint Nicolas
Croix	Parc et jardin	Square de l'Eglise St Martin	Pourtour Saint Martin
DEULEMONT	zone touristique	port de plaisance	quai de la marine
DEULEMONT	zone de détente	espace saint-Symphorien	Rue Louis Flipo
DEULEMONT	zone de détente	étang associatif	Chemin du petit bonheur
DEULEMONT	zone de détente	étang communal	Rue de Verclun
DEULEMONT	zone de loisirs	complexe sportif Jean Six	Rue de l'Hospice
DEULEMONT	zone de promenades	bords de Deûle et Lys	chemins de halage
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	place Louis Claro
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	au cimetière Rue de Verclun
DEULEMONT	zone de détente	jardins potagers	rue des Frères Fretin
DEULEMONT	zone de promenades	station de lagunage	Chemin du petit bonheur
DEULEMONT	zone de croisement	parking supermarché Match	Domaine de la Belle Vue
DEULEMONT	zone de croisement	parking port de plaisance	quai de la marine
DEULEMONT	zone de rencontre	voirie en zone 20 km/h	Rue Louis Flipo
DEULEMONT	zone de rencontre	voirie en zone 20 km/h	Impasse de la Tulierie
DON	espaces verts urbains	étans de la louvière	rue de l'égalité
DON	espaces verts urbains	Halte nautique	rue Marcel Sembat
DON	zone caractérisée forte fréq	City Stade	rue l'abbé Leman
DON	zone caractérisée forte fréq	club de pétanque	rue l'abbé Leman
EMMERIN	Marché	Marché	place de l'église
EMMERIN	complexe sportif	Complexe sportif extérieur	5 rue du maire castel
EMMERIN	cimetière	cimetière	rue Paul Lafargue
EMMERIN	ESPACES VERTS		rue des Hesperides
EMMERIN	ESPACES VERTS	la Roseraie	rue Paul Lafargue
EMMERIN	ESPACES VERTS	Au Bejulinage	rue des Cédres
EMMERIN	ESPACES VERTS	Jardins potagers	rue Paul Lafargue
ENGLOS	centre commercial	Englos les géants	Rue des fusillés
ENGLOS	Galerie centre commercial	Englos les géants	
ENGLOS	Parking centre commercial	Englos les géants	
ENGLOS	Espace vert et jeux pour enfants	Rue de la chapelle	Rue de la chapelle
ENGLOS	Espaces verts	Sacré cœur	Rue Paul Procureur
ENGLOS	City stade et espace vert autour	Espace Kalimera	Rue Paul Procureur
ENGLOS	Zone + PARKING	AREA ENGLOS	Allée du Procès
ENNETIERES EN WEPPES	Contours complexe sportif	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPES	Parc de jeux	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPES	Zone commerciale	Auchan Englos	RN 352
ENNETIERES EN WEPPES	Contours complexe sportif	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPES	Parc de jeux	rue du Bourg	Rue du Bourg
ENNETIERES EN WEPPES	Zone commerciale	Auchan Englos	RN 352
ERQUINGHEM-LYS	Espaces verts urbains, parcs, jardins	Parc Déliot	Rue d'Armentières.
ERQUINGHEM-LYS		Espace Agorals et ses abords	Rue d'Armentières, rue Delpierre.
ERQUINGHEM-LYS		Plaine Sportive	Rue des Armées
ERQUINGHEM-LYS	Zone piétonne permanente ou temporaire	Pas de secteur concerné	
ERQUINGHEM-LYS	Zone où la circulation est limitée à 20 km/h	Pas de secteur concerné	
ERQUINGHEM-LYS	Zone caractérisée par une forte concentration du public	Cimetière communal	Rue du Biez
ERQUINGHEM-LYS		Parvis de l'Eglise.	Rue de l'Eglise
ERQUINGHEM-LYS	Galerie marchande, espace commercial, grande et moyenne surface	Magasin "CARREFOUR MARKET" et son aire de stationnement	à hauteur du 1044 rue d'Armentières
ERQUINGHEM-LYS	Marché public de plein air	Marché hebdomadaire le mardi	Place du Général de Gaulle (face à la Mairie)
NEANT			
ESCOBECQUES	Espaces verts urbains	Route d'Ennetières	
FACHES THUMESNIL	Parc et Jardins	Parc TUDOR	rue Henri GHESQUIERE
FACHES THUMESNIL		Parc Jean JAURES	rue Jean JAURES
FACHES THUMESNIL		Parc SEVIGNE	rue Henri DILLIES
FACHES THUMESNIL		Parc du Colombier	rue du COLOMBIER
FACHES THUMESNIL		Parc de la Croisette	rue MAUPASSANT
FACHES THUMESNIL		Parc des Aubépines	rue des AUBÉPINES
FACHES THUMESNIL		Plaine des Périseaux	rue de WATTIGNIES
FACHES THUMESNIL		Etang des Périseaux	rue de WATTIGNIES
FACHES THUMESNIL		Plaine Mandela	rue Nelson MANDELA
FACHES THUMESNIL	Squares	Square l'ESPATURE	rue Matrice SCHUMANN

FACHES THUMESNIL		Square SIMONS	rue du COLOMBIER
FACHES THUMESNIL		Square Mendès FRANCE	rue Pierre MENDES FRANCE
FACHES THUMESNIL	Aires de jeux	Aire de jeux	rue Edouard VAILLANT
FACHES THUMESNIL		Aire de jeux	angle rues de DUNKERQUE et avenue de BORDEAUX
FACHES THUMESNIL		Aire de jeux	avenue de ROUBAIX
FOREST SUR MARQUE			Rue Principale
FOREST SUR MARQUE	ECOLES	Rue des roloirs	Rue des roloirs
FOREST SUR MARQUE	ECOLES	Rue Abbé Delbende	Rue Abbé Delbende
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN DE FOOT	COMPLEXE SPORTIF	RUE DU 8 MAI
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN JEUX ENFANTS		PLACE DE L'EGLISE
FOURNES EN WEPPE	TERRAIN JEUX ADOS	COUR DE L'ESPACE RAOULT	RUE RAOULT
FRELINGHIEN	MARCHE EXTERIEUR	MERCREDI MATIN	PLACE DES COMBATTANTS
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	PARC (AHFRA)	RUE D'ARMETIERES
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	COMPLEXE SPORTIF	RUE D'ARMETIERES
FRELINGHIEN	ESPACES VERTS	CHEMIN DE HALAGE	LE LONG DE LA LYS
FRETIN	zone piétonne	Allée Fleurie	Chemin Rural 23
FRETIN	ECOLES	Ecole maternelle	Chemin Rural 23
FRETIN	Espace vert	Parc de jeux	Anciens Combattants
FRETIN	Espace vert	Parc de jeux	Rue Maréchal Foch
FRETIN	Espace vert	Marais de Fretin	Rues Marx Dormoy et M. Foch
FRETIN		Cimetière	Rue Alfred Cousin
FRETIN	Infrastructure transport	Gare SNCF	Rue Marx Dormoy
FRETIN	Infrastructure transport	Abords de l'Aéroport	CD145
FRETIN	marché	Marché communal	Rue Alfred Cousin
FROMELLES	Espace Vert Ecole/Maison		
FROMELLES	des Associations	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Parking Ecole	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Square de la bataille de Fromelles	Rue de l'Eglise / Rue de Verdun	Rue de l'Eglise / Rue de Verdun
FROMELLES	Espace Salle du Temps Libre	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Parvis de l'Eglise	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise
FROMELLES	Contour du Terrain de Rugby	Contour du Terrain de Rugby	Rue de la Biette
GRUSON	zone piétonne	Terrain de football	1 rue Calmette
GRUSON	zone piétonne	Cimetière	Chemin du Cimetière
GRUSON	zone piétonne	Entrée parking	1 rue Calmette
GRUSON	zone piétonne	Parking Monument aux morts	2 rue de Verdun
GRUSON	mairie	Entrée Mairie	3 rue de Verdun
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Grande Surface+ parking	SuperMarché LECLERC	rue Emile Zola
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Espaces verts	Zone verte	rue de l'égalité/rue de Gaulle
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Espaces verts	Zone verte du Fort	rues Paul Valéry/rue Edouard Lalo
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Marché public plein air	Parking des Lucioles	rue Léon Gambetta
HALLUIN	Marché Public de plein air	Place De Gaulle	Place De Gaulle
HALLUIN	Parcs Publics	Halle N'kong Zom	Rue Henri Carette
HALLUIN		Jardin de la Paix	Rue de Lille / Route de Neuville
HALLUIN		Parc Porte de France	Allée Paul Fort
HALLUIN		Parc des Tuileries	Avenue de la Belle Fontaine
HALLUIN		Parc du Kluit Put	Route de Linselles
HALLUIN		Parc de la Plaine Acquette	Route de Neuville / Mont des Louviers
HALLUIN		Espace vert et étang de la ferme du Mont Saint Jean	Chemin d'eau
HALLUIN	Port de Plaisance	Port de Plaisance	Avenue Port Huyval
HALLUIN	Chemin en bordure d'eau	Chemin de Halage	Berge de la Lys / de Menin à Bousbecque
HALLUIN	Espaces Verts	Espaces verts des Magnolias	Rue Maxence Van Der Meersch
HALLUIN	Espaces de stationnement des zones commerciales et surfaces assimilées	Zone d'activité commerciale des Deux Nations	Avenue de l'Abbe Lemire
HALLUIN		Zone d'activité commerciale de la Viscount	Boulevard de Roneq
HALLUIN		Zone Chronovillage	Avenue de l'Abbe Lemire
HALLUIN		Parking Commerce ALDI	Rue de la Lys
HALLUIN	Les voies, places publiques et espaces de stationnement	Rue de Lille	de la rue de Lys à l'avenue du Stade
HALLUIN		Rue Marthe Nollet	de la rue de Lille à la place Pierre Semard
HALLUIN		Place du General De Gaulle	
HALLUIN		Rue et Place de l'Abbe Bonpain	
HALLUIN		Rue du Onze Novembre 1918	
HALLUIN		Halle N'kong Zom	Rue Henri Carette
HALLUIN		Parkings du Cimetière	Rue des Freres Martel et Route de Neuville
HALLUIN		Parkings du Cinema et de la Maison des Jeunes et de la Culture	Rue Jacquard et Rue Gustave Desmetre
HALLUIN	Le Cimetiere		Rue des Freres Martel
HALLUIN	Les parvis et espaces publics des écoles proposant des accueils de loisirs sans hébergement	Ecoles Jean Marie Maria Montessori	Rue du Cardinal Lienart
HALLUIN		Ecoles Anne Frank Jean Mabrouin	4, rue Louis Fergaud,
HANTAY	zone piétonne	Mairie	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement et réunion	Salle Renée France	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone activités sportives	Terrain de tennis	20 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement	Ecole	18 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne, stationnement	Eglise	7 rue Mirabeau
HANTAY	zone de stationnement, réunion	Foyer communal	9 rue Mirabeau
HANTAY	zone piétonne	Le bois	
HANTAY	zone piétonne et activités sportives	Espace vert	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne et stationnement	Entrée de l'école maternelle/primaire	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, réunion	Salle Jean Macé	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, réunion	Yourte-médiathèque	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne, stationnement, activités sportives	Salle multisport	rue Schoelcher
HANTAY	zone piétonne	Cimetière	rue Joseph Gombert
HANTAY	zone piétonne	Chemin de Halage	Chemin de Halage
HANTAY	zone piétonne et jeux	Aire de jeux	Clos des Hellebores (entrée de la résidence, face à la rue)
HAUBOURDIN	Espaces verts urbains	Jardin Public	rue du Maréchal Leclerc / rue Sadi Carnot
HAUBOURDIN		Le Bois de l'Evêché	rue Fidèle Lhermitte
HAUBOURDIN		Le Bois de la Tortue	rue Fidèle Lhermitte
HAUBOURDIN		Parc d'Herbigny	rue du parc d'Herbigny
HAUBOURDIN		Parc proximité Centre Social	avenue de l'Europe / rue de Paris
HAUBOURDIN		Terrain de foot détente	rue Clarisse / rue du Tapis Vert
HAUBOURDIN		Parc Testelin	rue Auguste Testelin
HAUBOURDIN		Bas d'aventure	avenue de Beaupré
HAUBOURDIN		Square de la Résistance	rue du Général Dame
HAUBOURDIN		Place Clémenceau	place Clémenceau
HAUBOURDIN		Terrain proximité ferme du Bocquiau	rue du Bocquiau / rue Hector Berlioz
HAUBOURDIN		Espace vert lotissement du Fromets	allée du Gros Chêne
HAUBOURDIN		Abords du Centre Culturel PA Lequimme	rue du Maréchal Foch

## ANNEXE

HAUBOURDIN		Espace vert rue de la Fraternité	rue de la Fraternité
HAUBOURDIN		Espace vert / parking	rue de Bucarest
HAUBOURDIN		Espace vert et place Delzenne	rue Ernest Delzenne
HAUBOURDIN		Espace vert prox.pompe relevage	rue de la Canteraine
HAUBOURDIN		Etang Sander, terrains et bois ENM	au bout de la rue de la Canteraine
HAUBOURDIN		Espace vert Jacquard / Menv	avenue Jacquard / rue du Général Mesny
HAUBOURDIN		Mail du Bon Pêcheur	mail du Bon Pêcheur
HAUBOURDIN		Parking proximité commerces	avenue de l'Europe
HAUBOURDIN		Parking Carrefour City	rue du parc d'Herbigny
HAUBOURDIN		Berges de la Deûle / chemins de halage	
HAUBOURDIN	Emprises et abords infrastructures de transports	Parking place de la gare	Angle rue du Marechal Leclerc / rue du Marechal
HAUBOURDIN	Marchés publics de plein air	Uniquement le vendredi matin	place Blondeau, rue Blondeau et rue du Marechal
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Roger Salengro (inégalité)	
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Chanzy	de la rue des écoles à Salengro
HELLEMMES	zone piétonne	Rue Faïdherbe	de la rue A.France à Salengro
HELLEMMES	zone piétonne	Place Hentgès	
HELLEMMES	Parc	Bocquet	
HELLEMMES	Parc	Engrand	
HELLEMMES	Parc	Leroy	155 rue Roger Salengro
HELLEMMES	Parc	Francois Mitterrand (mairie)	
HELLEMMES	Cimetière	Cimetière	341 rue Roger Salengro
HELLEMMES	Complexe sportif	Complexe sportif Arthur Cornette	17 rue du Progrès
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Jules Ferry	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Victor Hugo	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Flandre	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square Tisserands	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square eris Cordonnier	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Square de l'internationale	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	Aire de jeux de l'Epine	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	City Stade Forgerons	
HELLEMMES	Square et aires de jeux	City stade Saint Eloi	
HEM	Parc – espace vert	base de loisirs/étang de pêche	rue du Rivage
HEM		Dubus	rue de Beaumont
HEM		Maison du foot	rue de la Lionnerie
HEM	terrains de sport	skate park	rue des 3 Baudets
HEM		terrains multi-sports	Beaumont
HEM			Diligent
HEM		terrain triangle des Saules	rue des écoles
HEM		école Victor Hugo	rue de Beaumont
HEM		triangle des Saules	rue des écoles
HEM	aires de jeux petite enfance		rue Charcot
HEM			rue de la Lezarde
HEM		Maison de la Petite Enfance	rue des écoles
HEM			quartier de Beaumont
HEM		voie verte	rue Jules Guesde/chemin d'Audenaerde
HEM		boucle de la Marque	rue J.Ferry/rue du Rivage
HEM	cheminements piétonniers	grand Place	rue Coubronne
HEM		grand Place	rue Coubronne
HEM	Place publique	Franchomme	rue du Général Leclerc
HEM	marché extérieur	Résidence de la Marquie	rue coubronne
HEM	parkings publics	Maison de la Petite Enfance	rue des écoles
HEM		Hôtel de ville	rue du Général Leclerc
HEM		école Victor Hugo	rue de Beaumont
HEM		école de latre de Tassin	rue de la Vallée
HEM		école Jules Ferry	Placette Saint Joseph
HEM		école Marie Curie	Avenue Laennec
HEM		école Marcel Painot	rue Bufon (2 parkings)
HEM		école Saint Exupéry	avenue Schweitzer
HEM		Piat	rue Jules Guesde
HEM		Saint Corneille	place de la République
HEM		Mail Dunant	avenue Dunant
HEM		Centre Intergénérationnel	quartier de Beaumont
HEM		cimetière	rue du 6 juin 1940
HERLIES	Camping	Camping du Vert Feuillier	Rue Madoue
HERLIES		Etang des 7 Fontaines	Rue Madoue
HERLIES		Jardins de la Sablière	Rue Madoue
HERLIES		ALSH – Centre aéré	Salle Jean Monnet – Place de l'Europe
HERLIES		Stade Jean Francois BIRONNEAU	Place de l'Europe
HERLIES		Tennis Club d'Herlies	Complexe Jean Monnet
HERLIES		Stade de Rugby	Rue Madoue
HERLIES	Terrasse	Le Bon Coin	1 rue d'Aubers
HERLIES	Terrasse	Le Tablier	20 rue du Bourg
HERLIES	Terrasse	Le Tournebride	rue de la Croix
HERLIES	Terrasse	Le Paradis Malin	Les 4 chemins
HERLIES		Boulocrome	rue Madoue
HERLIES		mairie	1 rue du bourg
HERLIES		ULM	rue d'Aubers
HERLIES		Espace de jeu	place de l'Europe
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Houplin	Rue des Chartreux
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue des Petunias
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne et de rencontre	Ancoisne	Rue Jean Moulin
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue de la Neuve Voie
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue du Marais
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne et de rencontre	Ancoisne	Rue du Premier Mail
HOUPLIN ANCOISNE	zone piétonne	Ancoisne	Rue du Vert Bois
HOUPLIN ANCOISNE	zone de rencontre	Ancoisne	Rue Marcel Bertrand
HOUPLIN ANCOISNE	zone de rencontre	Ancoisne	Rue Leo Lacranie
HOUPLIN ANCOISNE	Parking Carrefour Express	Houplin	817 Rue Roger Salengro
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Houplin	Parking Rue Roger Salengro ( face rue du 11 Novembre 1918)
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Rue de Noyelles
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Rue Jean Jaures ( Parking de la Cantine )
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	49 Rue Guy Moquet
HOUPLIN ANCOISNE	Abord infrastructure mobile	Ancoisne	Parking 21lise .65 rue Jean Jaures
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Guy Moquet
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue du General De Gaulle
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Jean Jaures
HOUPLIN ANCOISNE	Arrets Bus		Rue Roger Salengro
HOUPLIN ANCOISNE	Parking des commerces et des lieux publics		Toute la commune
HOUPLIN ANCOISNE	Parking des commerces et des lieux publics		

HOUPLINES	PARC	PARC PAUL HARRIS	RUE DUFOUR
HOUPLINES	PARC	ETANGS DU PONT BALLOT	RUE BRUNE
HOUPLINES	COMPLEXE SPORTIF	STADE ANDRE CLAEYS	RUE BRUNE
HOUPLINES		BERGES LE LONG DE LA LYS	
HOUPLINES	MARCHE HEBDOMADAIRE	PLACE	PLACE DE LA REPUBLIQUE
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	JARDIN PUBLIC	3-5 RUE DE LA MAIRIE
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	JARDIN PUBLIC	L'OREE DU GO.F
ILLIES	ZONES FORTE FREQ PUBLIC	CIMETIERE	RUE DU CIMETIERE
ILLIES	ZONES FORTE FREQ PUBLIC	LA PLACE ATOUR DE L EGLISE	PLACE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
ILLIES	ESPACES VERTS URBAINS	CITY PARC (stade)	RUE DU CALVAIRE
LA BASSEE	Espaces verts urbains	Parc des Augustins	place des Augustins
LA BASSEE		Parc des Tileuls	Avenue de Dunkerque
LA BASSEE		Parc du Haut du Tertre	ru de Tertre. rue de la Bascule
LA BASSEE		Chemin de halage	le long du canal
LA BASSEE		Chemin Vert ZAC du Nouveau Monde	
LA BASSEE	infrastructures de transport	Parking de la Gare SNCF	Gare SNCF
LA BASSEE		Gare SNCF	
LA BASSEE	Marchés public de plein air	Abris de bus	Place du Général de Gaulle
LA BASSEE	Zone Piétonne	marché hebdomadaire	Rue des Mizelles
LA BASSEE		Rue des Mizelles	
LA BASSEE	Espaces commerciaux	Tous les commerces et leurs parkings. banques. la Poste...	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	parc de la mairie	route Nationale
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	plaine de détente	rue Omer Ollivier
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc - jeux	La choque	rue marle
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc		rue Schweitzer
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc	loisissement du parc	rue Matisse
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	parc	parc de Courtembus	rue Vicneron
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	marché	marché dominical	square Birchin/ton
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	zone routière limitée à 20km/h		cours Constantine
LA MADELEINE	ABRIS DE BUS		rue du Général de Gaulle
LA MADELEINE	ABRIS DE TRAMWAY		rue du Romarin
LA MADELEINE	Parc et Jardins		Tous les parcs et Jardins de la Commune
LA MADELEINE	Marchés	Place des Fusiliés	Le port du masque est déjà obligatoire au marché
LAMBERSART	Aires de Jeux	sans	tous les quartiers
LAMBERSART	Jardins et plaines	Berges de Deule	
LAMBERSART	Chemin de halage	Berges de Deule	av Pasteur et Av de Soubisse
LAMBERSART	Parc public	Charmettes et Parc Hotel de Ville	
LAMBERSART	Parc public	Clos St Pierre	
LAMBERSART	Square	Place Docteur Martin	Place Docteur Martin (Canteleu)
LAMBERSART	Square	Senet	Rue Vaillant
LAMBERSART	Plaine	Plaine du Cosec	Rue Marcel Rashia
LAMBERSART	Parc public	Jean Louis Borloo	Av Général de Gaulle
LAMBERSART	Parc public	Castel St Gérard	Rue de Lille/Rue Le Notre
LAMBERSART	Intermarché	Moyenne surface	Rue G Eiffel
LAMBERSART	Match	Moyenne surface	Rue du Bourg
LAMBERSART	Match	Moyenne surface	Av de Dunkerque
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Rue de Lille
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Av de Dunkerque
LAMBERSART	Carrefour Market	Moyenne surface	Avenue de l'Hippodrome
LAMBERSART	Lidl	Moyenne surface	Rue A. Bonte
LAMBERSART	Marché	Republique	Place de la République
LAMBERSART	Marché	Southborough	rue des Blanchisseurs
LANNOY	parcs	rue de Tournai	Parcs du Pévôt (Mairie) et Croisiers
LE MAISNIL	Aire de jeux	Parc des Saules	rue de l'Eglise
LEERS	Zone piétonne	Berges du Canal	Sentier des chasses et rue de Wattrelos
LEERS	Accès ALSH parents. fréquentation forte	Groupe scolaire Pauline Kercomard	Rue Léonard de Vinci
LEERS	Accès ALSH parents. fréquentation forte	Salle d'évolution Léonard de Vinci	Rue Léonard de Vinci
LEERS	Accès ALSH parents. fréquentation forte	Ecole Léonard de Vinci	Rue Léonard de Vinci
LEERS		Salle Boileau	Rue Boileau
LEERS	Parc municipal	Salle Daudet	Rue Roger Salengro
LEERS	Parc municipal	Parc des aviateurs	Rue Victor Hugo
LEERS	Parc municipal	Parc de la Butte	Rue de Wattrelos
LEERS	Parc municipal	Parc des AFN	Rue du Mal Leclerc
LEERS	Parc municipal	Parc Hôtel de Ville	Rue Pasteur
LEERS	Parc municipal	Parc Cœur de ville	Rue Roger Salengro
LEERS	Parc municipal	Parc des aviateurs	Rue Victor Hugo
LEERS	Parc municipal	Par de l'Hôtel de ville	rue de Lys
LEERS	Centre commercial et parking	Auchan Leers	
LEERS	Ecoles	ALICE COTTEAUX	rue Mozart
LEERS	Ecoles	BLIN PERI	rue Jean Jaurès
LEERS	Ecoles	Jeanne d'Arc	rue Marceau
LEERS	salle de sport		rue de Verdun
LEERS			Place Lucien Demonchaux
LEERS			rue de s Patriotes
LESQUIN	zone piétonne	sentier La Fontaine	de la rue Pasteur a la rue Victor Hugo
LESQUIN	zone piétonne	parvis du centre culturel	place des Arts
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Auchan	rue Camille Claudel
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking LIDL	rue Anatole France
LESQUIN	stationnement grande surface	parking Lero/ Merlin	rue de Douai
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Label Vie/Buffalo Grill	rue de Douai
LESQUIN	stationnement moyenne surface	parking Themasanit	rue Jean Jaurès
LESQUIN	stationnement moyenne surface	zone de loisirs	rue Maurice Herzog
LESQUIN	stationnement moyenne surface	zone commerciale de la Motte	rue Paul Dubrulle
LESQUIN	marché de plein air	marché du jeudi	rue Hoche
LESQUIN	marché de plein air	marché du samedi matin	place Haine Saint-Pierre
LESQUIN	abords de la gare	aire de Lesquin	place du Général de Gaulle. rue de la Gare
LESQUIN	abords de l'aéroport	aéroport de Lesquin	route de l'aéroport (M445)
LESQUIN	espaces verts urbain	parc d'Enchemont	rue Jean Jaurès
LESQUIN	espaces verts urbain	plan d'eau	rue Henri Ghesquière
LESQUIN	espaces verts urbain	plaine sportive	avenue de la Motte
LESQUIN	espaces verts urbain	pelouse Schweitzer	avenue du docteur Schweizer
LESQUIN	espaces verts urbain	parc cynophile	chemin des Voyettes
LESQUIN	espaces verts urbain	city stade	avenue du docteur Schweizer
LESQUIN	espaces verts urbain	city stade	allée cavalière (derrière le stade Pablin)

## ANNEXE

	espaces verts urbain	parc Valmy	rue de Valmy
LEZENNES	Complexe Sportif	Philippe Berthe	
LEZENNES	Les squares	Picavet	rue des Chasses Marées
LEZENNES			rue Yves Farge
LEZENNES	Cimetière		rue Paul Vaillant Couturier
LEZENNES	zone 20		rue Ferrer
LEZENNES	Zone Piétonne		Passage Delobel
LEZENNES	Zone Piétonne		Sentier de Seclin
LILLE		LILLE SUD	
LILLE		Cimetière	
LILLE		Grand sud rue de l'europe et rue de l'asie	
LILLE		Espace entre les rues Bardou et Vilmant	
LILLE		Espace entre les rues de l'europe / de la seine/ d la prévoyance et lazarre garreau	
LILLE		Espace entre la rue roland et la rue colette	
LILLE		Place martin luther king pour le marché	
LILLE		Espace entre les rues de la prévoyance et de l'escaut	
LILLE		Espace entre les rues de l'escaut et de la seine	
LILLE		Totalité de la halle de glisse rue de marquillies	
LILLE		Espace entre les rues E Triplet et la J.Breton	
LILLE		Espace entre le chemin des brouteux et la rue P Parisot	
LILLE		Jardin des cultures rue de l'épi de soif	
LILLE		Rue a Gide espaces verts	
LILLE		Espace entre la rue A Gide et la rue de Nice	
LILLE		Place E Cavel pour le marché	
LILLE		Espace entre les rues A Comte et G Courbet	
LILLE		Place de Vinci	
LILLE		Quartier du faubourg de béthune	
LILLE		Jardin des cocinelles rue du chevalier lespinard	
LILLE		Espace vert entre rue de norvège et rue du chevalier lespinard	
LILLE		Espace vert impasse d'islaet / rue de suède	
LILLE		Espace vert chemin d I Collose	
LILLE		Plain du bazinghien chemin du bazinghien	
LILLE		Parc henri barbusse	
LILLE		Square Verhaeren	
LILLE		Avenue verhaeren / rue curie pour le marché	
LILLE		Espaces verts de pieds d'immeubles rue léon blum et bd de metz	
LILLE		Square lalo	
LILLE		Square Cézanne	
LILLE		Square Toulouse Lautrec	
LILLE		QUARTIER DE MOULINS	
LILLE		Espaces verts	
LILLE		Rue G de Maupassant	
LILLE		Rue A briand	
LILLE		Rue M Gorgi	
LILLE		Rue A Naquet	
LILLE		Square des frères lumières rue des F Lumières	
LILLE		Belvédère saint sauveur	
LILLE		Porte d'arras square (rue jussieur et rue d'arras)	
LILLE			
LILLE		Square de l'arsenal des postes entre la rue de condé et la rue Bayard	
LILLE			
LILLE		Jardin des olieux entre la rue de seclin et la rue d'avesnes	
LILLE		Maison folie de moulins et flow rue d'arras	
LILLE		Espace angle rues de la plaine et de fontenoy	
LILLE		Place Vanhoenacker pour le marché	
LILLE		Place déliot pour le marché	
LILLE		Espace vert allée de la filature	
LILLE		Espace vert angle rues de valenciennes J.Jaurès	
LILLE		Parc JB Lebas bd JB Lebas	
LILLE		QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES ET VIEUX LILLE et CENTRE et WAZEMMES	
LILLE		Place sébastopol pour le marché	
LILLE		Place de la nouvelle aventure rue des sarrazins entre j guesde et littré pour le marché	
LILLE		Place du concert pour le marché	
LILLE		Citadelle et bois de boulogne	
LILLE		Avenue léon jouhaux	
LILLE		Quai du wault	
LILLE		Square foch et dutilleul	
LILLE		Square du palais rameau bd vauban	
LILLE		Square Birwood rue P De Girard	
LILLE		Rue de sofferino entre nationale et ciambetta	
LILLE		Rue massena	
LILLE		Place de la république	
LILLE		Rue léon gambetta	
LILLE		Rues racine, corneille, J Guesde et square Ghesquière	
LILLE		Espace entre les rues littré et G joncquet	
LILLE		Angle J Guesde et Melantois	
LILLE			
LILLE		Maison folie de wazemmes entre Saint Roche et austerlitz	
LILLE		Espace vert entre sarrazins et wagram	
LILLE		Angle Arcole et P Lafarue	
LILLE		Place de l'arbonnoise	
LILLE		Place Genevrières	
LILLE		Espace entre la rue du Bazinghien et la rue Fulton	
LILLE		Place catinat espace vert et pour le marché	
LILLE		Angle rue du port et rue roland	
LILLE		Angle rue de la Brasserie et rue A de Viciny	
LILLE		Rues en leurs parties piétonnes	
LILLE		Rue de Béthune	
LILLE		Rue Gombert	
LILLE		Rue de l'H militaire	
LILLE		Vieille comédie	
LILLE		Place ritour	
LILLE		Rue neuve	
LILLE		Rue du sec arembault	
LILLE		Rue des tanneurs	
LILLE		Rue détournée	
LILLE		Rue pierre mauro entre molinel et place du théâtre	

LILLE		Place du théâtre	
LILLE		Parvis saint maurice	
LILLE		Rue saint anne	
LILLE		Rue st genois	
LILLE		Rue niquet	
LILLE		Place de la gare	
LILLE		Rue faidherbe	
LILLE		Rue a fiens	
LILLE		Place des buisses	
LILLE		Euralille	
LILLE		Place st hubert	
LILLE		Avenue w brandt	
LILLE		Rue du vieux faubourg	
LILLE		Place des reingaux	
LILLE		Rue des arts	
LILLE		Rue des ponts de comines	
LILLE		Rue a France	
LILLE		Bd carnot entre arts et place du théâtre	
LILLE		Place du théâtre	
LILLE		Place du général de gaulle	
LILLE		Rue saint nicolas	
LILLE		Rue lepelletier	
LILLE		Rue des chats bossus	
LILLE		Rue jj rousseau	
LILLE		Rue oucin	
LILLE		Rue royale entre angleterre et esquemoise	
LILLE		Rue esquemoise	
LILLE		Espace louchart danel	
LILLE		Rue de la monnaie	
LILLE		Place aux oi nons	
LILLE		Parvis de la treille	
LILLE		Place gilleson	
LILLE		Place des patiniers	
LILLE		Rue des chats bossus	
LILLE		Place du lion d'or	
LILLE		Place de bettignies	
LILLE		Rue de gand	
LILLE		Ilot comtesse	
LILLE		Place de gand	
LILLE		Porte de gand	
LILLE		Jardin de la porte de gand	
LILLE		Jardin de la poterne	
LILLE		Plaine w churchill	
LILLE		Square grimonprez	
LILLE		Avenue du peu le belge entre rue bateliers et rue ramadier	
LILLE		Jardin de la porte d'Ypres	
LILLE		Jardin des géants	
LILLE		Et parvis de l'ex métropole rue de la communauté	
LILLE		Cimetière de l'est	
LILLE		Porte de roubaix	
LILLE		Parc matisse	
LILLE		Place F Mitterrand	
LILLE		Parc des dondaines	
LILLE		Espace vert Allée du Fort sainte Agnes	
LILLE		QUARTIERS DE FIVES ET SAINT MAURICE	
LILLE		PELLEVOISIN	
LILLE		Couvent des dominicains	
LILLE		Parc des buissonnets	
LILLE		Parvis notre dame de pellevoisin pour le marché	
LILLE		Parc barberousse	
LILLE		Square de normandie	
LILLE		Cité saint maurice rue de la clacière	
LILLE		Square lardemer rue de la phalécque	
LILLE		Square des mères rue de lannoy	
LILLE		Square coustou rue coustou	
LILLE		Place De pe ter pour le marché	
LILLE			
LILLE		Place caulier pour le marche	
LILLE		Square desrousseaux rue desrousseaux	
LILLE		Square du réduit rue du réduit	
LILLE			
LILLE		Marché sur la rue saint sauveur entre kennedy et j delory	
LILLE		Parc Barberousse	
LILLE		Place A Dumas	
LILLE		QUARTIER DES BOIS BLANCS	
LILLE		Jardin leblanc lafont	
LILLE		Angle coignet / pont à fourchon	
LILLE			
LILLE		Rue de tourville pour le marché	
LILLE		Plaine des vachers	
LILLE		Espace avenue butin près de la piscine	
LILLE		Espaces verts de bords de deulà rue des bois blancs.	
LILLE		près de l'avenue M Dormoy	
LILLE		Et sur le quartier des aviateurs	
LILLE		Angle bougereau/ la bruyère	
LILLE			
LINSELLES	parc public	Parc château du Vert Feuillage	Rue de Tourcoing et rue Lamartine
LINSELLES	parc public	Parc Masurel	Place de la Victoire, rue des Teinturiers, rue des Bonnetiers, boulevard de Verdun
LINSELLES	Parking		Place de la République
LINSELLES	Parking		Place de la Victoire
LINSELLES	Parking et parc d'activités	Etan de pêche	Rue de Quesnoy
LINSELLES	Parking	Espace Michel Deplancke Devant l'école Prévost Saint Exupery	Route de Hautevalle, rue du Docteur Schweitzer Rue des écoles
LINSELLES			
LOMME	zone forte fréquentation du public /commercante	Avenue de Dunkerque	Avenue de Dunkerque des métros "Canteleu à Pont Supérieur"
LOMME	zone forte fréquentation du public /commercante	Avenue de Dunkerque	Avenue de Dunkerque des métros "Maison des Enfants" à "Bourg"
LOMME	zone forte fréquentation du public /commercante	Avenue de la République	de la place Denis Cordonnier au métro "Lomme-Lambersart Arthur Notebart
LOMME	marché public de plein air	Place du Marché Foire	Avenue de la République
LOMME	marché public de plein air		Rue Elie Petitprez
LOMME	cimetière	Cimetière du Marais	rue de l'Egalité

## ANNEXE

LOMME	cimetière	Cimetière de Mont-à-Camp	Av. de Mont-à-Camp
LOMME	cimetière	Cimetière du Bourg	Av. de Dunkerque
LOMME	Jardin	Jardin public Rossignol	rue V. Hugo
LOMME	Jardin	Jardin public Kuhlmann	rue Kuhlmann
LOMME	Jardin	Jardin public Voltaire-Sevigné	rue E. Zola
LOMME	Espaces verts	Jardin public du Monument aux morts	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc	Parc des Lilas	rue P-J Prud'homme
LOMME	Espaces verts	Abords de l'Hôtel de Ville	Av. de la République
LOMME	Jardin	Jardin public de La Médiathèque	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc et espaces aménagés en bord de cours d'eau	Parc Naturel Urbain et Etang	rue du Château d'Isenghien. zone commerciale du Grand But
LOMME	Parc	Parc de La Maison des Enfants	Av. de Dunkerque
LOMME	Parc	Parc de La Pleiade	rue de la Pleiade
LOMME	Parc	Parc Omer Lanmelein	rue O. Lanmelein
LOMME	Square	Square Jules Guesde	rue J. Guesde
LOMME	Espaces verts	Square Defrenne	rue Defrenne
LOMME	Square	Square Madringhem	place K. Marx
LOMME	Square	Square Demory	place Demory
LOMME	Espaces verts	Square Dompain	place Dompain
LOMME	Square	Square Matteotti	rue Matteotti
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du jardin public de l'Hôtel de Ville.	Av. de la République
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Parc du Rossignol.	rue V. Hugo
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Rostand.	rue Lamour
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Colette.	rue Colette
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux de la place Blum + cité stade école Léon Blum	Place Léon Blum
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square des Hortensias.	rue des Hortensias
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Parc Naturel Urbain.	rue du Château d'Isenghien. zone commerciale du Grand But
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Madringhem.	place K. Marx
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Rénovation.	Groupe Rénovation
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square Demory.	place Demory
LOMME	Aire de jeux	Aire de jeux du Square de La Pleiade	rue de la Pleiade
LOMME	espaces aménagés en bord de cours d'eau	Trottoirs aux abords de la Gare d'Eau	Rue Hegel
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Canteleu", "Lomme-Lambersart Arthur Notebart" et "Pont Supérieur", Maison des Enfants"	Av. de Dunkerque
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Mitterrie"	Av. de Dunkerque et rue E. Descamps
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords des métros "Bourg"	avenue Dunkerque et de la Drève
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Abords métro et "Saint-Philibert"	rue du Grand But
LOMME	infrastructures de mobilité et de transports	Arrêts de bus	toutes zones
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Lidl"	Rue Anatole France
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Intermarché" et magasins situés aux alentours	rue J. Jaurès
LOMME	galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale du Grand But dans son intégralité	rue du Château d'Isenghien et rue du Grand But
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Zone commerciale "Aldi"	Rue Lavoisier
LOMME	moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement	Commerces aux abords du MIN. (Grand Frais, Métro, etc.)	rue des Fusillés
LOMPRET	aire de jeux + zone piétonne	place de la mairie	place de la mairie
LOMPRET	marché	parvis de l'église + parking	parvis de l'église
LOMPRET	abris bus	rue de l'église	rue de l'église
LOMPRET	abris bus	rue Paul Brame	rue Paul Brame
LOMPRET	abris bus	route de Pérenchies	route de Pérenchies
LOOS	cimetière	Rue Delory	Rue Delory
LOOS	cimetière	Rue Leclerc	Rue Leclerc
LOOS	marché	Place Winston Churchill	Place Winston Churchill
LOOS	marché	Place Charles de Gaulle	Place Charles de Gaulle
LOOS	Parcs et jardins	Parc de Loisirs et de Nature	Chemin de Flesquières
LOOS	Parcs et jardins	Jardin public.	rue Waquez Lalo
LOOS	Parcs et jardins	Jardins de la Place Jean-Jaurès.	Place Jean-Jaurès
LOOS	Parcs et jardins	Parc Danel	rue Danel
LOOS	Parcs et jardins	Jardins Clemenceau	rue Clemenceau
LOOS	Aires de jeux municipales	toutes les aires de jeux	
LYS LEZ LANNOY	Zone commerciale	Lidl	Rue Jules Guesde/Rue Louise Michel/Rue de Bapume/ Rue Stein Boutemy
LYS LEZ LANNOY	Zone commerciale	Aldi	Rue de la Papinerie
LYS LEZ LANNOY	Commerce	Place Dina Deryck	Rue Jules Guesde
LYS LEZ LANNOY	Commerce	Place du Marché	Rue Jules Guesde / Rue Pasteur
LYS LEZ LANNOY	Le marché intercommunal		Rue Jules Guesde
LYS LEZ LANNOY	La place du marché	Stade Jules Ferry	Rue Jules Ferry
LYS LEZ LANNOY	L'ensemble de la rue Jules Guesde	Stade Jean Chollet	Rue du Collisée
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif	Léo Lagrange	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif		Rue du Collisée
LYS LEZ LANNOY	Stade Sportif	Gambetta	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	L'ensemble de la rue du Collisée	Primaire Paul Bert	Avenue Paul Bert/rue des Ecoles/rue du Progrès
LYS LEZ LANNOY	Collège	Maternelle Paul Bert	Avenue Paul Bert/rue du Progrès
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Maternelle Anatole France	Rue Anatole France
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Maternelles Marie Curie	Rue Marie Curie/ Rue Pierre Brossolette
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Le Petit Prince	Rue du Général Leclerc
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	St Luc	Rue Echevin
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	St Luc	Contour Echevin/Rue Echevin
LYS LEZ LANNOY	Ecoles	Cimetière / Parking	Sentier de Roubaix/Sentier du cimetière/Rue du progrès/Rue Gabriel Péri
LYS LEZ LANNOY	Eglise	Parc Urbain	Rue Jeanne d'Arc
LYS LEZ LANNOY	Cimetière	Parc Maréchal	Rue Jules Guesde/ Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc du Triton	Rue du Progrès/Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc Jean Ferrat	Avenue Paul Bert/ Rue du Vert Pré
LYS LEZ LANNOY	Parc	Square Charles De Gaulle	Rue Hespel/Rue Carotte/Rue Jonville/Rue de Cohem
LYS LEZ LANNOY	Parc	Parc D'ateuil	Parc d'Auteuil
LYS LEZ LANNOY	Parc	Maison de quartier	Rue du Fresnoy
LYS LEZ LANNOY	Parc	Maison de quartier	Rue des Frères Delreux
LYS LEZ LANNOY	Maison de quartier	Parking	Rue des Bergeronnette
LYS LEZ LANNOY	Maison de quartier	Parking	Place Faidherbe
LYS LEZ LANNOY	Parking	Mairie	Rue Jean Baptiste Lebas
LYS LEZ LANNOY	Parking	Salle André Desmulliez	Avenue Paul Bert
LYS LEZ LANNOY	Mairie	Espace Titran	Rue Bacro
LYS LEZ LANNOY	Mairie	La Ferme du Gaucquier	Rue Gambetta
LYS LEZ LANNOY	Batiments communaux	Rue Nadaud/Rue Bacro	Rue Nadaud / Rue Bacro

LYS LEZ LANNNOY	Batiments communaux	Rue des Déportés	Rue des Déportés
LYS LEZ LANNNOY	Espace Vert	Rue Marc Sangnier	Rue Marc Sangnier
LYS LEZ LANNNOY	Espace Vert	La courée Verte	Traverse la ville
LYS LEZ LANNNOY	Residence Autonomie	Sentier du Riez	Sentier du Riez
LYS LEZ LANNNOY	zone piétonne	Sentier du Tonkin	Sentier du Tonkin
LYS LEZ LANNNOY	zone piétonne	Sentier du Vert Pré	Sentier du Vert Pré
LYS LEZ LANNNOY	zone piétonne	Sentier du Brigadier	Sentier du Brigadier
LYS LEZ LANNNOY	zone piétonne	Sentier du Cimetière	Sentier du Cimetière
LYS LEZ LANNNOY	zone piétonne	Sentier du Curoir	Sentier du Curoir
LYS LEZ LANNNOY	zone piétonne	La Promenade de l'avenir	La Promenade de l'avenir
LYS LEZ LANNNOY	zone piétonne	Parc Vanderhaeghen	Rue Nationale
LYS LEZ LANNNOY	zone piétonne	Parc Nicolas Barre	Rue de l'Enclos Saint Maur
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Vanderhaeghen	Rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Nicolas Barré	Rue de l'Enclos Saint Maur
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Beriot	Rue Gabriel Peri
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square d'Ealing	Rue du Docteur Roux
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square de Gadbeck	Avenue de l'Europe
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Valmy	Rue de Valmy
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Cornil	Place Cornil
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Claudel	Rue Paul Claudel
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Pogjibonsi	Rue des Entrepreneurs
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square de Kuerne	Rue Robert Schuman
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Clovis Tiers	Place Clovis Tiers
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Jardin des mères	Rue Charcot
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Lisfranc	Place Lisfranc
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Didier Roussel	Rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Anaud Beltrame	Face Hôtel de Ville
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Sqaure des Combattants d'Indochine	Rue de champagne
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Espace du Moviart	Rue du Quesne
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc Claudel	Rue Paul Claudel
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Square Van der Meersch	Place Van der Meersch
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Philippe Noiret	Rue Philippe Noiret
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Bricom	Rue Bizet
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc familial	Rue Berlioz
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc montplaisir	Rue Montplaisir
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc de l'Hippodrome	Boulevard Clemenceau
MARCQ EN BAROEUL	Parcs publics	Parc de la ferme aux oies	Pavé stratégique
MARCQ EN BAROEUL	Bords d'eau	Chemin du Halage	Chemin du Halage
MARCQ EN BAROEUL	Bords d'eau	Aire nautique	Rue du Quai/rue Faidherbe
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue du Luxembourg
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue Emile Verhaeren
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Citystade	Rue Delcenserie
MARCQ EN BAROEUL	Aires de jeux	Aire de jeux	Place de la Victoire
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de Flandre	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de la Marne	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts Tramway	Tous les arrêts avenue de la République	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C 03	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C 20	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne C 10	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne 16	
MARCQ EN BAROEUL	Arrêts de bus	Ligne 12	
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	Avenue foch
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	Place Leclercq
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	boulevard Clemenceau
MARCQ EN BAROEUL	Marchés de plein air	marché	rue Marcel Dassault
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Monoprix	avenue de la République
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Supermarché Match	rue Nationale
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Supérette Coccinelle	rue de l'Abbé Bonpain
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Carrefour Market	rue Albert Bailly
MARCQ EN BAROEUL	Galeries commerciales et espaces assimilés	Galerie commerciale Pont de Marcq	Angle bd Clemenceau/rue nationale
MARCQ EN BAROEUL	Zones piétonnes	Place du Général de Gaulle	uniquement le samedi de 13h00 au lundi 6h00 durant le mois d'août
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	village en Flandres	rue G Maertens - Rue de terde hem
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	villarie des voiles	rue de l'Union
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	Parc de l'Innovation	rue de menin
MARQUETTE LEZ LILLE	zone commerciale	Haut touquet	rue des Moissons
MARQUETTE LEZ LILLE	guinguette		bord de Deule - rue du Bas de l'Enfer
MARQUETTE LEZ LILLE	berges de la Deule		
MARQUETTE LEZ LILLE	berges de la Marque		
MARQUETTE LEZ LILLE	Espaces Verts	plaine ravel	rue ravel
MARQUETTE LEZ LILLE		plaine wicar	rue Wicar
MARQUETTE LEZ LILLE		plaine Samain	rue Samain
MARQUETTE LEZ LILLE		Domaine du Vert bois	rue Lalau
MARQUETTE LEZ LILLE		Parc de l'Hôtel de ville	rue du Général de Gaulle
MARQUETTE LEZ LILLE		Etang de Pêche	rue de l'hôpital saint Jean de Dieu
MARQUETTE LEZ LILLE		parc Pasteur	rue Pasteur
MARQUETTE LEZ LILLE	aire de jeux		square Courbet
MARQUETTE LEZ LILLE	aire de jeux		rue Gambirinus
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue Lalau
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue de Lille
MARQUETTE LEZ LILLE	city stade		rue Saint Exuléry
MARQUETTE LEZ LILLE	marché hebdomadaire		place du général de gaulle
MARQUETTE LEZ LILLE	magasin ALDI		rue de Menin
MARQUETTE LEZ LILLE	magasin LIDL		rue Lalau
MARQUILLIES	stade	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	école	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	salle Mandela	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	City stade	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	skate-park	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	aire de jeux	rue de la Bourse	toute la rue
MARQUILLIES	Maison de retraite	rue du Moulin	toute la rue
MARQUILLIES	Mairie	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	pharmacie	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	café le tropical	rue Léon Bocquet	toute la rue

## ANNEXE

MARQUILLIES	cabinet médical	rue Léon Bocquet	toute la rue
MARQUILLIES	jardins du poumon vert	rue des Jardins	toute la rue
MARQUILLIES	Parking SNCF	cour de la gare	toute la rue
MARQUILLIES	salle pascale Castel	allée du rivage	toute la rue
MARQUILLIES	boulodrome	allée du rivage	toute la rue
MARQUILLIES	bureau de poste	parking de la poste	45 rue de l'Arbre de Paradis
MARQUILLIES	friterie	parking de la poste	45 rue de l'Arbre de Paradis
MARQUILLIES	Ferme des Mottes	rue de la ferme des Mottes	330 rue de la Ferme des Mottes
MARQUILLIES	salon de coiffure	rue de Verdun	85 rue de Verdun
MARQUILLIES	bibliothèque	rue de Verdun	100 rue de Verdun
MARQUILLIES	ressourcerie	rue du Faulx	toute la rue
MARQUILLIES	déchetterie	rue du Faulx	toute la rue
MARQUILLIES	volum' transports	rue du Faulx	toute la rue
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Sarts	Rues Pinchon et Berlioz, avenue de Verdun
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Acacias	avenue des Acacias
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc de la Solitude	Rues Schweitzer, Terray et Ferry
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Parc des Franciscaines	Rue du Général De Gaulle
MONS EN BAROEUL	espace vert urbain	Avenue Parc Sancnier	Avenue Sangnier (coté pair et impair)
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Esplanade de l'Europe	Avenue Schuman
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Place de l'Europe	Place de l'Europe
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Place Vauban	Place Vauban
MONS EN BAROEUL	zones piétonnes	Boulevard Mendes-France	Boulevard Mendes France
MONS EN BAROEUL	forte fréquentation du public	Parkings	Rues Pierre Curie, Branly et Calmette
MONS EN BAROEUL	galerie marchande	Résidence de l'Europe	Avenue Schuman et rue Lyautey
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de la Mairie	42 boulevard Carnot
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc du Mémorial	Avenue de la Marne
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc du Hautmont	
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc salle Pierre Bercker	Rue de Tourcoing
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux ville de Halle	Rue de Verdun
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux	Rue Jeanne d'Arc
MOUVAUX	Espace vert urbain	Parc de jeux	Rue Saint Pierre
MOUVAUX	Site funéraire	Cimetière	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Complexe Coubertin	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Stade Patrick Bala	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	Skate Park	Rue Mirabeau
MOUVAUX	Site sportif	City Stade	Rue Mirabeau
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone piétonne	Allée Buttstadt	Allée Buttstadt
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	Parking rue Fernand Lecroart - devant le centre culturel Malraux	1 rue Fernand Lecroart
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Cimetière	rue de Reckem
NEUVILLE-EN-FERRAIN	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	Place du Général de Gaulle devant l'hôtel de Ville	1 place du Général de Gaulle
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Square urbain du Coq Chantant	rue Branly
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Etang de pêche	sentier du triez des Prêtres
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Espaces verts urbains	Parc des Caudreleux	Rue du Christ
NEUVILLE-EN-FERRAIN	galeries commerciales	Centre commercial Aushopping promenade de Flandre	1 route de Roncq
NEUVILLE-EN-FERRAIN		ZAC du Petit Menin	1 route du Petit Menin ZAC du Petit Menin
NEUVILLE-EN-FERRAIN	marchés publics de plein air	Marché municipal	1 place du Général de Gaulle
NOYELLES LES SECLIN	PARC	PARC DE JEUX	RUE DU MARAIS – RUE DU CHATEAU
PERENCHIES			Place du Général de Gaulle
PERENCHIES			Rue du Général de Gaulle (en partie) / Le cimetière / square Leclerc
PERENCHIES			Rue des Noctes
PERENCHIES			Rue Edouard Azaïs (en partie) / Zone de l'étang Agache
PERENCHIES			Rue Carnot (en partie)
PERENCHIES			Rue de la Providence (en partie)
PERENCHIES			Avenue du Kommel (en partie)
PERENCHIES			Rue du Nord
PERENCHIES			Rue Henri Bouhervy
PERENCHIES			Rue Lailherbe
PERENCHIES			Rue de la Paix (en partie)
PERENCHIES			Rue de Picardie
PERENCHIES		Parking Salle Guy Druet	rue du Parc de l'Herbage
PERENCHIES		Parking Salle Wagnon Pollet	rue Philippe de Girard
PERENCHIES		Parking Salle Lecerf	rue de Picardie
PERENCHIES		Parking Salle des Fêtes	place Roger Dutriez
PERENCHIES		Parking de la gare	
PERENCHIES		Terrain sportif	rue des Prés
PERENCHIES		Parking Stade Demeyere	rue de Bonnegno
PERENCHIES		Parking de la Salle de l'Europe	rue de Gasozgno
PERONNE EN MELANTOIS	Espaces verts urbains	Les Marais de Bonnance	rue du Marais
PREMESQUES	Zone où la circulation routière est limitée à 20km/h	Domaine du Bois Joli	Domaine du Bois Joli
PREMESQUES	PARC	Base de Loisirs	Rue de la Coeuillerie
PREMESQUES	PARC	Espace vert Maison des Associations	258 rue du Retour
PREMESQUES	PARC	BOULODROME POU MON VERT	Rue du Couvent
PREMESQUES	PARC	BOULODROME MONTAGNE	Rue des Alpes
PROVIN	Marché non couvert	Place Jean Jaurès	Place Jean Jaurès
PROVIN	Terrain de cross	Rue Catoire	Rue Catoire
PROVIN	City stade	Rue Charles Vion	Rue Charles Vion
PROVIN	Plaine de jeux	Rue Charles Vion	Rue Charles Vion
PROVIN	Boulodrome	Impasse Yves Marie Desmarecaux	Impasse Yves Marie Desmarecaux
QUESNOY-SUR-DEULE	Marché de plein air le dimanche	Grand place et ses abords	
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Allée des Etreindelles
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Chemin Saint Michel
QUESNOY-SUR-DEULE	parc et zone de rencontre	Relais nautique	Berge de la Deûle
QUESNOY-SUR-DEULE	Parcs	Parc Jocelyne Mahieux	rue Saint Vincent
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Parc du petit Candi	
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Parc du Clos du Rivage	
QUESNOY-SUR-DEULE	Espaces verts et parcs attenants aux berges de la Deûle	Etan) de la Justice	
QUESNOY-SUR-DEULE	Zone de rencontre, stationnement, commerces	Grand place et ses abords	Grand Place – contours, parvis de l'église
QUESNOY-SUR-DEULE	Equiement sportif	Complexe sportif	rue Saint Vincent
QUESNOY-SUR-DEULE	Skate park	parking salle Festi'Val	rue de Lille
RADINGHEM EN WEPPEES	Parc de jeux		rue de la Fêteerie
RADINGHEM EN WEPPEES	Espaces verts		rue de la Fêteerie
RADINGHEM EN WEPPEES	Terrain de foot		rue de la Fêteerie
RADINGHEM EN WEPPEES	City stade		rue de la Fêteerie

RADINGHEM EN WEPPE	Salle polyvalente	Salle Octave Bajoux	rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPE	Salle de sport	Salle Octave Bajoux	rue de la Fêterie
RADINGHEM EN WEPPE	Salle associative	Espace Danel	1 rue de l'Eglise
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Parc de l'hôtel de ville	650 avenue Jean Jaures
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Parc Sainte Rictrude	Chemin du Balon
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Espace Saint Poi	rue Roger Salengro
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Plaine du Cerf	avenue Frédéric Chopin
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Trame verte	espace vert entre les rues Lesquin et Av Jean Jaures
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	square Racine	rue racine
RONCHIN	PARCS ET CHEMINS	Espace Fernand Hette	rues Clémenceau, M. Dormoy
RONCHIN	MARCHE	Marché dominical	Place de l'Abbé de l'Epée et rue Gambetta
RONCHIN	Point vente	point Vente	Place de la République
RONCHIN	AIRES DE JEUX	Aire de Jeu rue Hanicotte	rue Hanicotte
RONCHIN	AIRES DE JEUX	Square Pierre Béréjovoy	rue de Verclun et avenue de la Libération
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aires de jeux, terrain de Basket-ball, terrain multi-sports et Bouleodrome	rues de la Marne et de la deuxième DB
RONCHIN	AIRES DE JEUX	4 terrains de Basket Ball et un terrain de Football	rue Charles Saint Venant
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux	rue Marcel Pagnol
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux, terrain de football, terrain multisports	rue Comtesse de Ségur
RONCHIN	AIRES DE JEUX	aire de jeux	rue de Flandre
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	parvis Hôtel de Ville
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue des Arts
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	place Jean-Jaures
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	place Jean-Baptiste Villain
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue Jules Cornard
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	zone bleue du Centre Bourg	rue de Lille (partie entre le laboratoire d'analyse médicale et l'Estamine)
RONCQ	aires de jeux pour enfants	parc public Paul Vansteenkiste	rue de Lille
RONCQ	aires de jeux pour enfants	espace vert Albert Calmette	rue du Docteur Calmette
RONCQ	aires de jeux pour enfants et de pratiques sportives	parc rural du Bois Laurent	rue de Lille
RONCQ	aires de jeux pour enfants et de pratiques sportives	Lierre	quartier du Lierre
RONCQ	aires de jeux pour enfants et de pratiques sportives	plaines de jeux Chats Huants	quartier des Chats Huants
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	parc Yves Croës	rue Jules Cornard
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	stade Michel Soen	rue Henri Barbusse
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	Bois Laurent	rue de Lille
RONCQ	aires de pratiques sportives (jeux de boules)	espace vert Albert Calmette	rue du Docteur Calmette
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH école Pablo Néruda	rue Pierre Brossolette
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH école Kergomard	avenue Alphonse Loetil
RONCQ	zone caractérisée par une forte fréquentation du public	ALSH au JAB	rue de Lille
RONCQ	marchés publics de plein air	marché hebdomadaire	place Jean-Jaures
RONCQ	zones commerciales	AUCHAN	Boulevard d'Halluin
RONCQ	zones commerciales	Henry boucher, optical center, Zeeman, Boulangerie Louise...	voie de contournement
RONCQ	zones commerciales	Boulangerie Ange, Ford, Apriba, Schmidt...	rue de Lille
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	quartiers Sud	Boulevard de Fourmies
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Quartiers ouest	Rue de l'Épéule
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville (rue commercante)	Rue de l'alma
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Centre Ville	Parvis de la gare SNCF de Roubaix
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Grand place
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Square Camille Claudel
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Parvis WRESINSKI
ROUBAIX	Parking	Centre Ville	14- Parking Pierre Motte
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville	Rue Pierre Motte
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville	rue de la Halle
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Centre Ville (rue commercante)	Grande Rue, sur la section allant de la Grand place à la place de la liberté
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Place de la Liberté
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Centre Ville	Eurotéléport
ROUBAIX	Zone Piétonne	Centre Ville	Allée piétonne + l'entrée coté Eurotéléport
ROUBAIX	Parking	Centre Ville	Les Parkings en ouvrage de Mac Arthur Glen
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	L'Usine Roubaix	Allée piétonne
ROUBAIX	Parking	L'Usine Roubaix	Le parking aérien sis à l'angle des Rues Emile Zola et JJ Rousseau
ROUBAIX	Infrastructures de mobilité et de transports	Stations de Métro	Toutes les stations de métro, tramway et abribus
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Squares et jardins publics	Les 16 squares, parcs et jardins publics de la Ville de Roubaix (affichage réalisé devant chaque parc)
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Canal de Roubaix	Les berges du Canal de Roubaix et les chemins de halages sur leurs sections roubaisiennes
ROUBAIX	Espaces verts urbains	Cimetière	Le Cimetière de Roubaix
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Sud - Rubens	3-Marché Rubens : Rue Rubens; Rue Raphael; Rue Leonard de Vinci; et Boulevard de Fourmies
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Nord - ALMA	3-Marché de l'Alma : Rue de France ; Rue de la Guinguette ; Parking Rue des Angès ; Parking Rue de France ; Rue de la Chaussée (Placette)
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Centre - Nation	4-Marché Nation- Place de la Nation
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Centre - Grand Place	5-Marché Grand'Place- Grand place (coté rue du château)
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Est - Pile	6-Marché du Pile - Place Carnot
ROUBAIX	Marchés publics de plein air	Quartier Ouest - Epéule	7-Marché de l'Épéule- Parking V VENDERMEIREN ; Rue Brondeloire ; Rue Brezin; Parking angle de la rue Brezin et de la rue de l'Épéule
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	Stades	Les équipements sportifs de plein air de la Ville
ROUBAIX	Zone à forte fréquentation de public	City stade	Les City Stades de la Ville
SAILLY LEZ LANNOY	zone piétonne	Chemins des Ecoliers	Chemin des Ecoliers
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			rues Foch, Marsy, Bigotte, Moulin
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		ecole, salle des fêtes et complexe sportif	rue du Stade
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	sentiers pedestres	ecole Saint Joseph	allée du Château
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		abords des commerces	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		sentier du Grand-Sainghin	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		sentier des écoles	rue du Stade jusqu'à la Marque
SAINGHIN-EN-MELANTOIS		Bois de la Noyelle	
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	parc de jeux	Étang de Sainghin	avenue du Bois, rue du Marais, rue Harrison
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	City stade et terrains de football	Jardins de Maraude	rue du stade

## ANNEXE

SAINGHIN-EN-MELANTOIS	cimetiere		rue du Cimetiere
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée de l'Abbaye
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin d'Anstainc
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des Aubepines
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée de la Bergerie
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Sentier de Bouvines
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des champs
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des chênes
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée de la Closerie
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée de la Couturelle
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du docteur Guy Martin
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée Dussart
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin des Ecoilers
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Avenue des Fleurs
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin de la Fontaine
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Fort
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Grand Sainghin
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue Jean Dutilleul
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue de la Jonchere
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue de Lille (n 1090 à 2300)
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin du Marais
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Sentier de Maraude
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Maréchal Leclerc (intégrité)
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue de la Marque
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée du Moulin blanc
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue Neuve
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rte de la Noyelle
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin des oiseaux
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Avenue du parc
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue Pasteur
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Petit chemin de Peronne
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Petit Lannoy
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Sentier du Petit Lannoy
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Chemin du Pont de Bouvines
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue du Président de Gaulle
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des Récales
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée des Synphorines
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Allée du verger
SAINGHIN-EN-MELANTOIS			Rue Victor Hugo
SAINGHIN EN WEPPEES	parc	île au trésor	rue Abbe DELIGNY
SAINGHIN EN WEPPEES	parc	Spider parc	rue Louis ARAGON
SAINGHIN EN WEPPEES	parc	site QUINQUIN	Avenue de la Sablonnière
SAINGHIN EN WEPPEES	parc	parc urbain	rue de la liberté
SAINGHIN EN WEPPEES	Place	marché hebdomadaire (samedi)	Place du général de GAULLE
SAINGHIN EN WEPPEES	ruelle	zone de rencontre	ruelle de la Plate VOIE
SAINGHIN-EN-WEPPEES	rue	zone de rencontre	rue PASTEUR
SAINGHIN-EN-WEPPEES	ruelle	zone de rencontre	rue de la Concorde
SAINGHIN-EN-WEPPEES	gare	Gare de DON SAINGHIN	Place Victor HUGO
SAINGHIN-EN-WEPPEES	chemin	chemin du PARADIS	ceintur reliant au parc urbain
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Marché		rue de l'église, place du Général de Gaulle, rue
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Centre ville		entre le 65 et 100 rue du Général Leclerc
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Tous les arrêts de bus		dans toute la ville
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc municipal	74 rue du Général Leclerc
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc des hirondelles	rue des hirondelles
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	site Ducrocq et parc PMI	65 rue du général Leclerc et rue vauban
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	square desrousseaux	Rue du Président Coty
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	stade Cabyl	rue Vauban
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	stade Keteis	rue du général Leclerc
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	bord de Deulle	Ecluse du grand carré et le pont de la
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc Francois Mitterrand	Madeleine Rive (gauche)
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Butte sablière	rue sadi Carnot
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc de la gare	entre la rue Ste Helene et la rue pasteur
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains		rue Lino Ventura
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc entrée ville	entre l'angle de la rue de la gare et la rue de
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc de la sabliere	Lille
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc Kuhlmann	rue de la Marne
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	parc	rue Raymond Barr
SAINT ANDRE LEZ LILLE	zone caractérisée par une forte fréquentation public	parc	entre la rue Pierre Curie et l'Yser
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Skate Park	rue Vauban
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	espace de jeu	Rue de la Filature et rue du Chemin de fer
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Square des tilleuls	Place des tilleuls
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Gare et quais	Gare	Place de la Gare
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Place Haute - place Basse	Quartier Sainte Helène
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	espace de jeu	Rue du Mont Kemmel et Delivrance
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	bande verte de la LINO	LINO
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Cimetiere	rue Kennedy et rue du Général Leclerc
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Parc de la Petite maison	angle rues des hirondelles et des allouettes
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Espaces verts urbains	Parc	Rue Jean 23
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Square de la renaissance et boulordome	avenue des tulipes
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Zone caractérisée par une forte fréquentation public	Boulevard extérieur	Ancien rue des hirondelles et mesanies
SALOME	ESPACE VERT URBAINS	Parc du Jardin des Poètes	accès rue Pierre et marie Curie /rue Hennebel et le long des berges du canal
SANTES	Parc	Parc de la site et relais nature	
SANTES	Chemin	Chemin de Halage	Chemin du Halage
SANTES	Plaine de jeux	Plaine de jeux	avenue des sports
SANTES	Plaine de jeux	Plaine de jeux	avenue des sports
SANTES	City stade	City stade	avenue des sports
SANTES	Parc	Parc de l'espace Simone Veil	avenue Albert Bernard
SANTES	Parc	Parc de la mairie	avenue Albert Bernard
SANTES	Parking	Parking de la gare	rue du Marechal Foch
SANTES	Parking	Parking du magasin carrefour	rue du Cœur Joyeux
SECLIN	parc et jardin	Parc Rosenber	rue Marx Dormoy
SECLIN	parc et jardin	Parc de la Ramie	rue des Martyrs de la résistance
SECLIN	parc et jardin	La Dreve	rue Roger Bouvry
SECLIN	parc et jardin	Parc de l'Hôtel de Ville	rue judé Blanckaert
SECLIN	parc et jardin	parc de Burgault	rue de la Commune de Paris
SECLIN	parc et jardin	parc des Aviateurs	rue des Fuwis
SECLIN	Entrées de Gare	Gare de Seclin	rue pierre Sémard
SECLIN	marché de plein vent. lundi matin	place Stalingrad	place Stalingrad
SEQUEDIN	Zones piétonnes	Chemin piétonnier des Ormeaux	Rues Paul cézanne et Simone Veil

SEQUEDIN		Chemin de la Gare	Rue de la Gare
SEQUEDIN	Circulation limitée à 20 km/h		Rue Denis Papin
SEQUEDIN			Rue Gutenberg
SEQUEDIN			Rue Fénélon
SEQUEDIN			Rue nouvelle
SEQUEDIN			Impasse pasteur
SEQUEDIN			Rue du 11 novembre
SEQUEDIN	Galerie Commerciale	Auchan les Geants	Route nationale - Englos
SEQUEDIN	Forté fréquentation du public	Cimetiere	Place de la Paix
SEQUEDIN		Boulevard	Rue du rivage
SEQUEDIN		Boulevard	Rue Jean-Jacques Rousseau
SEQUEDIN	Espaces verts urbains	Petit bois et complexe sportif	Rues d'halennes et du Dr Calmette
SEQUEDIN		Parc Maureilhan	Rue du Marais
SEQUEDIN		City stade	Rues Moliere et de Designies
SEQUEDIN		Skate park	Rue d'Halennes
SEQUEDIN		Aire de jeux	Place Cornille
SEQUEDIN		Aire de jeux	Rue de Carpentras
SEQUEDIN		Aire de jeux (du parvis du pôle culturel)	Rue de Carpentras
SEQUEDIN		Bois d'Auchan	Rue Eugène Imbert de la Phalecque
TEMPLEMARS	Forté fréquence du public	Complexe sportif	rue Jean Baptiste Mulier
TEMPLEMARS	Forté fréquence du public	Groupe scolaire Dolto Pasteur	rue Jean Jacques Rousseau
TEMPLEMARS	Forté fréquence du public	Boulangerie	Place Gustave Delecroix
TEMPLEMARS	Marché public plein air	Place Gustave Delecroix	Place Gustave Delecroix
TEMPLEMARS	Infrastructure transport	Gare	rue Louis Stury
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Parc de la mairie	101 rue Jules Guesde
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Pleine de l'école	rue Jean Jacques Rousseau
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Cité Stade	rue Jean Jacques Rousseau
TEMPLEMARS	Espaces Verts urbains	Pleine des Périseaux	Les Périseaux
TEMPLEMARS	Autre	Aire d'accueil Wattignies / Templemars	rue de Reims
TEMPLEMARS	Autre	Carrefour city + parking	Place Gustave Delecroix
TOUFFLERS	espaces verts urbains	Parc de la mairie	63 rue de Roubaix
TOUFFLERS	marchés publics de plein air	Marché hebdomadaire (samedi matin)	parking de La Chénaie 32 rue de Lys
TOUFFLERS	marchés publics de plein air	Marché artisanal (le 28 août)	parking de La Chénaie 32 rue de Lys
TOUFFLERS	espaces verts urbains	jardin du plessis	place des Ecoles
TOUFFLERS	plaine de jeu	plaine de jeu des éoliennes	parking des Eoliennes
TOURCOING	Zone Piétonne	Rue Bienfaisance	Rue Bienfaisance
TOURCOING	Zone Piétonne	Rue de Tournai	Rue de Tournai
TOURCOING	Zone de forte fréquentation	Rue du Général Leclerc	Rue du Général Leclerc
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	Espace St Christophe	Passage Alfred Moncy
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	Parking St Christophe	Rue Fidèle Lehoucq
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	AUCHAN et zone commerciale	rue de Roncq
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LEROY MERLIN	Route du Petit Menin
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LIDL	rue du Pont Rompu
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LIDL	150. rue du Levant
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LIDL	chaussée Fernand FOREST
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	LIDL	rue de Gand
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	MATCH	Rue du canal
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	MATCH	rue de Fleurus
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	INTERMARCHE	185. rue du Touquet
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	ALDI	angle rue du docteur Schweitzer et rue Roger Salegno
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	ALDI	25. rue du Bruin Pain
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	CARREFOUR MARKET	Rue de l'Yser
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	CARREFOUR CONTACT	156 rue de Gand
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	BRICOT DEPOT	chaussée Fernand FOREST
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	CENTRAKOR Tourcoing	119. rue des Francs
TOURCOING	Galeries commerciales et stationnement	KREABEL	111. chaussée Berthelot
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Centre Ville	Grand Place, Parvis St Christophe, Place de la Résistance, Promenade de la Fraternité
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Centre Ville	Grand Place
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Bourgogne	Place de la Bourgeoine
TOURCOING	Marchés publics de plein air	Marché Phalempins	Place des Phalempins
TOURCOING	Transports en commun	Gare de Tourcoing	Place Pierre Sémard
TOURCOING	Transports en commun	Gare routière	Place Charles et Albert Roussel
TOURCOING	Transports en commun	Métro Mercure	Boulevard Gambetta
TOURCOING	Transports en commun	Métro Carliers	Chaussée Gallée
TOURCOING	Transports en commun	Métro Gare de Tourcoing	Place Pierre Sémard
TOURCOING	Transports en commun	Métro Colbert	Rue de la Bienfaisance
TOURCOING	Transports en commun	Métro Phalempins	Place des Phalempins
TOURCOING	Transports en commun	Métro Pont de Neuville	Rue du Pont de Neuville
TOURCOING	Transports en commun	Métro Bourgeoine	Rue du Docteur Schweitzer
TOURCOING	Transports en commun	Métro CH Dron	Rue du Président Coty
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin de l'Hospice d'Havré	Entre les rues de Tournai, rue du Duc d'Havré, avenue Gustave Dron et rue Léon Salembien
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de l'Yser	Rue de l'Yser
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Scuare du Broutteux	Rue de Roubaix
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin Botanique	Entre les rues du Moulin Fagot et la Promenade Bourgeoine
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Alexis Parsy	Entre les rues Lamartine et de l Croix Rouge
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Jean Moulin	Entre les rues du Petit Village, des Coullons et Muhlhausen
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Clemenceau	Entre l'avenue de la Fin de la Guerre, l'avenue Jean Millet, la rue de la Latte et la rue du Calvaire
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Place de la Victoire	Place de la Victoire
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Jardin de l'Atelier	Entre les rues des Piats, de Renaix et de Guisnes
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de l'Union	Rue de l'Union
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc Moulin Tonton	Rue du Moulin Tonton
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Churchill	Square Winston Churchill
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Square Foch	Place du Maréchal Foch
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc de la Cotonnière	Entre les rues de Bouvines, des Vosges et du Touquet
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Parc des Abeilles	Rue Saint Eloi
TOURCOING	Parcs et Jardins - Espaces verts	Canal de Tourcoing	Sur les bords du Canal de Tourcoing
TOURCOING	Cimetières	Cimetière du Pont de Neuville	Rue du Pont de Neuville
TOURCOING	Cimetières	Cimetière du Blanc Seau	Rue du Blanc Seau
TRESSIN	Marché	Le Flandria	route nationale
TRESSIN	AMAP	Extérieur salle polyvalente	rue du Touquet
TRESSIN	Espace de loisirs	Complexe sportif	rue du stade
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	MAIRIE	79 RUE DE SECLIN

## ANNEXE

VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE PAUL BUISINE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE LA CHICONNIERE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	EGLISE ST EUBERT	RUDE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	GRAND PARKING EGLISE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	SALLE PAROISSIALE	RUE DE SECLIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	PERISEAUX	RUE DE FERRIERE
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	LES ORMEAUX	RUE DES ORMEAUX
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	PARKING	RUE D'AVELIN
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	AVENUE DES CAPUCINES
VENDEVILLE	LIEUX PUBLICS	ESPACES VERTS	RUE DES LAURIERS
VERLINGHEM	Espace public + city stade	Place Jacques Chirac	Place Jacques Chirac
VERLINGHEM	Aire de jeux	Rue du Beau Rang	Rue du Beau Rang
VERLINGHEM	Base de loisirs (SIVOM Iompret-Perenchies-Verlinghem)	70 rue de Perenchies	71 rue de Perenchies
VILLENEUVE D'ASCO	parcs de la chaîne des lacs, les parkings des centres commerciaux V2 et Héron park		
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Terrain du Colombier + skatepark	Route de Linselles
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square Foch + aire de jeux	Avenue Foch
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square Angélique + aire de jeux	Rue de l'Aciripin
WAMBRECHIES	Aire de loisirs	Square du Vent de Bise + aire de jeux	Rue du Vent de Bise
WAMBRECHIES	Cimetière + parking cimetière	Cimetière municipal	Chemin du Fort
WAMBRECHIES	Promenade	Promenade de la Linière	Rue de Quesnoy
WAMBRECHIES	Trottoir partagé	Pont du centre-ville	Rue du Pont Lévis
WAMBRECHIES	Espace public	Abords de la fontaine et parking	Place de la Distillerie
WAMBRECHIES	Espace public	Rue du 11 novembre	Rue du 11 novembre
WAMBRECHIES	Espace public	Place du Général de Gaulle	Place du Général de Gaulle
WAMBRECHIES	Espace public	Avenue de Robersart	Avenue de Robersart
WAMBRECHIES	Espace public	Quai du Château	Quai du Château
WAMBRECHIES	Espace public	Quai de l'Ecluse	Quai de l'Ecluse
WAMBRECHIES	Espace public	Parking Château de Robersart	Avenue de Robersart
WAMBRECHIES	Parc public	Parc de Robersart	Rue Oberit
WAMBRECHIES	Boulodrome et terrain foot synthétique		Avenue Foch
WAMBRECHIES	Etang de pêche	Etang de pêche du Vert Galant	Rue du Vert Galant
WAMBRECHIES	Chemin de Halafje		Rive droite et rive gauche
WAMBRECHIES	Stade	Stade JB Cibié	Avenue du Stade
WARNETON	NEANT		
WASQUEHAL	Parc	Plaine de Jeux	Impasse du Triest
WASQUEHAL	Parc	Square Pompidou	145 rue Louise Michel
WASQUEHAL	parking galerie commerciale	Carrefour Wasquehal	Avenue du Grand Cottignies
WATTIGNIES			Rue Louise de Bettignies
WATTIGNIES			Rue Fleming
WATTIGNIES			Rue Blériot
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking CORA	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking LIDL	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking Leader Price	rue Clémenceau
WATTIGNIES	Zone Commerciale	Parking boulangerie Ange – Picard. ...	Avenue de l'Europe
WATTIGNIES			Rue Albert Samain
WATTIGNIES	Parc		Rue du Seigneur de Lannoy
WATTIGNIES	Parc		Rue Antoine Wateau
WATTIGNIES	Parc		Rue Blériot
WATTIGNIES	Parc		Avenue Charles Guillaïn
WATTIGNIES			Rue Lindbergh
WATTIGNIES	Marché	Parking CCRD	Rue des Arts / Parking Saint Lambert
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PARC URBAIN (PARC DU LION)	RUE JEAN CASTEL + BD ANDRE CAMBRAY
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	ETANG DE PECHE VERBRUGGHE	RUE JEAN CASTEL
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PLAINE DE BEAULIEU	RUE DE BEAULIEU
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	ESPLANADE DE BEAULIEU	RUE DE L'ESPLANADE
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	MAIL MOUSSERIE	RUE LEO LAGRANGE
WATTRELOS	ESPACES VERTS URBAINS	PARC DES VILLAS	RUE DES VILLAS
WATTRELOS	ZONE PIETONNE	MAIL CATTEAU-CARNOT	mail traversant de la rue Catteau à la rue Carnot
WATTRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DU LABOUREUR	PLACE DE LA REPUBLIQUE
WATTRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DE BEAULIEU	ESPLANADE DE BEAULIEU
WATTRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DU CENTRE	RUE GUSTAVE DELORY
WATTRELOS	MARCHES PUBLICS DE PLEIN AIR	MARCHE DE LA MOUSSERIE	RUE FREDERIC CHOPIN
WAVRIN	carré + parkings	cour de la gare	place de la carré
WAVRIN	Espaces verts aux abords de l'espace François Mitterrand + parkings alentours	Espace François Mitterrand	rue Roger Salengro + parking rue de la passerelle
WAVRIN	Marché (vendredi matin)	place de l'église	place de l'église
WAVRIN	parking magasin Lidl	rue du général Koentig	rue du général Koentig
WAVRIN	parking magasins Aldi et chauss expo	rue de Lille	rue de Lille
WAVRIN	groupe scolaire Simone Veil + parking	avenue de l'Europe	avenue de l'Europe
WERVICQ-SUD	L'ensemble des ERP sur le territoire wervicois	city stade	rue des Cerisiers
WERVICQ-SUD		La place de l'Europe	
WERVICQ-SUD	Marchés publics en plein air		
WERVICQ-SUD		Les galeries commerciales et espaces assimilés des grandes et moyennes surfaces, ainsi que leurs espaces de stationnement (Match, Leader Price)	
WERVICQ-SUD	complexes sportifs		
WERVICQ-SUD		Aux abords de la résidence autonomie	
WERVICQ-SUD		Pont Frontière et de la Victoire	
WERVICQ-SUD		Le parc de la Mairie	rue Gabriel Péri
WERVICQ-SUD		Le chemin du hallage et les bords de Lys	
WERVICQ-SUD		Le parc Dalle	rue de Linselles
WICRES	plaine de jeux	CITY STADE	RUE DES CERISIERS
WILLEMS	base de loisirs		



**ARRÊTÉ PORTANT RÉQUISITION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN EXERCICE, RETRAITÉS OU EN COURS DE FORMATION  
DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet du Nord  
officier de la Légion d'honneur  
commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.3131-1 et suivants et L.3133-6 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. LALANDE (Michel) ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. VALLET (Benoît) ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret modifié n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'indemnisation des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation réquisitionnés dans le cadre de l'épidémie covid-19 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant les mesures générales prescrites pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment les mesures liées à la mise en œuvre d'opérations de dépistage, à l'organisation du contact-tracing et à la mise en place de lieux d'hébergement adaptés à la mise en œuvre des consignes sanitaires dans le cadre des mesures de mise en quarantaine ou de placement et de maintien en isolement ;

Considérant les besoins de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France pour la mise en œuvre de ces mesures ;

Considérant que la mobilisation et la réaffectation des personnels déjà en poste au sein des établissements mentionnés en annexe du présent arrêté sont insuffisantes au regard des besoins liés à la continuité et à la sécurité des prises en charge ;

Considérant que la situation revêt un caractère d'urgence ;

Considérant qu'il convient donc d'organiser la mobilisation du personnel dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Considérant que ces éléments justifient de recourir aux dispositions de l'article 48 du décret n°2020-1310 susvisé habilitant le préfet de département à ordonner, par des mesures générales ou individuelles, la réquisition nécessaire de tout bien, service ou personne nécessaire au fonctionnement des agences régionales de santé ;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les personnes figurant en annexe du présent arrêté sont réquisitionnées pour faire face à l'épidémie du coronavirus covid-19 dans les lieux, aux dates et heures précisés dans l'annexe.

**ARTICLE 2** : Les personnes figurant en annexe du présent arrêté exerceront leurs fonctions avec les moyens matériels nécessaires, dont la mise à disposition est organisée par l'agence régionale de santé.

**ARTICLE 3** : Les personnes figurant en annexe du présent arrêté bénéficieront dans le cadre de la présente réquisition des dispositions de l'arrêté du 28 mars 2020 susvisé relatives notamment aux modalités d'indemnisation et de prise en charge des éventuels frais de déplacement et d'hébergement.

**ARTICLE 4** : Les personnes figurant en annexe du présent arrêté bénéficieront des dispositions de l'article L. 3133-6 du code de la santé publique relatives à la couverture en responsabilité médicale et à la prise en charge en cas de dommages.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur de cabinet du préfet du Nord, le directeur de la sécurité publique départementale du Nord, et le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacune des personnes dont les services sont requis et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

**17 FEV. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet,

  
Richard SMITH

**ANNEXE**

Nom	Prénom	Statut	n° professionnel (AM / RPPS / ADEL) - lors retraité	date de naissance	objet de la réquisition (poste)	nom de l'établissement dans lequel intervient la personne réquisitionnée	Lieux de la réquisition (adresse)	du (Date / Heure de début	au (Date / Heure de fin)
ROHART DE CORDOUE	Xavier	Médecins retraités anciens libéraux	10002225315	03/03/1954	Vaccination Covid	Centre de vaccination - HP Le Bois	44 avenue Max Dormoy 59000 LILLE	21/01/2021 -0h00	27/01/2021 23h59
ROHART DE CORDOUE	Xavier	Médecins retraités anciens libéraux	10002225315	03/03/1954	Vaccination Covid	Centre de vaccination - HP Le Bois	44 avenue Max Dormoy 59000 LILLE	03/02/2021 -0h00	04/02/2021 23h59



**ARRÊTÉ PORTANT RÉQUISITION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN EXERCICE, RETRAITÉS OU EN COURS DE FORMATION  
DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet du Nord  
officier de la Légion d'honneur  
commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.3131-1 et suivants et L.3133-6 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. LALANDE (Michel) ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. VALLET (Benoît) ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret modifié n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'indemnisation des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation réquisitionnés dans le cadre de l'épidémie covid-19 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant les mesures générales prescrites pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment les mesures liées à la mise en œuvre d'opérations de dépistage, à l'organisation du contact-tracing et à la mise en place de lieux d'hébergement adaptés à la mise en œuvre des consignes sanitaires dans le cadre des mesures de mise en quarantaine ou de placement et de maintien en isolement ;

Considérant les besoins de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France pour la mise en œuvre de ces mesures ;

Considérant que la mobilisation et la réaffectation des personnels déjà en poste au sein des établissements mentionnés en annexe du présent arrêté sont insuffisantes au regard des besoins liés à la continuité et à la sécurité des prises en charge ;

Considérant que la situation revêt un caractère d'urgence ;

Considérant qu'il convient donc d'organiser la mobilisation du personnel dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Considérant que ces éléments justifient de recourir aux dispositions de l'article 48 du décret n°2020-1310 susvisé habilitant le préfet de département à ordonner, par des mesures générales ou individuelles, la réquisition nécessaire de tout bien, service ou personne nécessaire au fonctionnement des agences régionales de santé ;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les personnes figurant en annexe du présent arrêté sont réquisitionnées pour faire face à l'épidémie du coronavirus covid-19 dans les lieux, aux dates et heures précisés dans l'annexe.

**ARTICLE 2 :** Les personnes figurant en annexe du présent arrêté exerceront leurs fonctions avec les moyens matériels nécessaires, dont la mise à disposition est organisée par l'agence régionale de santé.

**ARTICLE 3 :** Les personnes figurant en annexe du présent arrêté bénéficieront dans le cadre de la présente réquisition des dispositions de l'arrêté du 28 mars 2020 susvisé relatives notamment aux modalités d'indemnisation et de prise en charge des éventuels frais de déplacement et d'hébergement.

**ARTICLE 4 :** Les personnes figurant en annexe du présent arrêté bénéficieront des dispositions de l'article L. 3133-6 du code de la santé publique relatives à la couverture en responsabilité médicale et à la prise en charge en cas de dommages.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur de cabinet du préfet du Nord, le directeur de la sécurité publique départementale du Nord, et le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacune des personnes dont les services sont requis et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

**17 FEV. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet



Richard SMITH

ANNEXE

Nom	Prénom	Statut	n° professionnel (IDE / IFSI / ADEL) - hors étudiants	date de naissance	objet de la réquisition (poste)	nom de l'établissement dans lequel intervient la personne réquisitionnée	Lieux de la réquisition (adresse)	du (Date / Heure de début)	au (Date / Heure de fin)
LELOUP	Vincent	Infirmiers libéraux	596566547	09/12/1990	IDE	Centre Hospitalier de DUNKERQUE	130 avenue Louis Herbeaux 59385 DUNKERQUE	10/02/2021 - 0h00	26/02/2021 - 23h59
LEGRIX	Laure	Etudiants en santé	2ème année IDE	31/07/2001	AS	Centre Hospitalier de DUNKERQUE	130 avenue Louis Herbeaux 59385 DUNKERQUE	13/02/2021 - 0h00	14/02/2021 - 23h59
PICHON	Lyljan	Etudiants en santé	2ème année IDE	26/07/1999	AS	Centre Hospitalier de DUNKERQUE	130 avenue Louis Herbeaux 59385 DUNKERQUE	13/02/2021 - 0h00	14/02/2021 - 23h59

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction de la Coordination des  
Politiques interministérielles

Bureau des Affaires  
Départementales

**Arrêté portant délégation de signature  
pour l'ordonnement secondaire des dépenses  
par le centre de services partagés régional Chorus du secrétariat général commun du Nord**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 76 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 27 août 2020 nommant M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental du Nord ;

Vu les arrêtés préfectoraux donnant délégation de signature aux services prescripteurs à l'effet d'engager les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'administration préfectorale dans la limite des crédits mis chaque année à leur disposition ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant la liste des agents rejoignant le secrétariat général commun du Nord ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu les programmes dont l'exécution de la dépense doit relever du centre de services partagés régional Chorus du secrétariat général commun du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. Régis BROUILLARD, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la dépense au secrétariat général commun départemental du Nord, en sa qualité de chef du centre de services partagés régional Chorus, pour toutes déclarations et documents, correspondances courantes ou copies relatifs :

- aux demandes de paiement, engagements juridiques, titres de perception et toutes pièces comptables relatives aux recettes et dépenses pour lesquelles le préfet est ordonnateur secondaire ;
- aux titres de perception émis pour le recouvrement des taxes non-fiscales effectuées à l'encontre des débiteurs domiciliés dans le département du Nord ;
- aux visas exécutoires des bordereaux récapitulatifs des titres de perception émis par la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;
- aux déclarations de conformité signées dans le cadre des travaux d'inventaire (charges à payer, écritures hors bilan, produits à rattacher, immobilisations, provisions pour litiges) ;
- aux paiements par avance.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis BROUILLARD, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par Mme Émilie DELLIAUX, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau.

**Article 3** - Délégation de signature est donnée aux agents membres du centre de services partagés régional Chorus figurant dans le tableau repris dans l'article 4 du présent arrêté aux fins de réalisation dans Chorus des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes sur les programmes suivants :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	
0104	Intégration et accès à la nationalité française
0119	Concours financiers aux communes et groupements de communes
0120	Concours financiers aux départements
0121	Concours financiers aux régions
0122	Concours spécifiques et administration
0161	Sécurité civile
0207	Sécurité et circulation routières
0216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
0232	Vie politique, culturelle et associative

0303	Immigration et asile
0354	Administration territoriale de l'État
0754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routières
<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE</b>	
0129	Coordination du travail gouvernemental
0165	Conseil d'État et autres juridictions administratives
<b>MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>	
0112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
0147	Politique de la ville
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE</b>	
0218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières
0348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
0349	Fonds pour la transformation de l'action publique
0357	Fonds de solidarité aux entreprises
0362	Plan de relance - Écologie
0363	Plan de relance - Compétitivité
0364	Plan de relance - Cohésion
0723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
0743	CAS pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions
0832	Avances aux collectivités et établissements publics
0833	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes
<b>MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES</b>	
0148	Fonction publique
<b>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>	
	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)
0177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables
0181	Prévention des risques
0174	Énergie climat après-mines
<b>MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION</b>	
0111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
<b>MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b>	
0209	Solidarité à l'égard des pays en développement
<b>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</b>	
0172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
<b>MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ</b>	
0137	Égalité entre les femmes et les hommes

**Article 4** - Les agents membres du centre de services partagés régional Chorus ci-dessous désignés sont habilités à réaliser dans Chorus des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes sur les programmes repris dans l'article 3 du présent arrêté :

Agents	Fonctions	Actes
Mme Céline BÈVE M. Régis BROUILLARD M. Jean-Christophe BRULIN Mme Emilie DELLIAUX Mme Véronique DUCATTEAU Mme Sandrine VASCONCELOS	Responsable des demandes de paiement et des recettes non fiscales.	Validation des demandes de mise en paiement et titres de perception.  Certification du service fait.
Mme Anouck BEAUFILS Mme Céline BÈVE M. Régis BROUILLARD Mme Emilie DELLIAUX Mme Céline FARINARO	Responsable des engagements juridiques.	Validation des engagements juridiques et engagements de tiers.  Certification du service fait.
Mme Morgane BIANCO M. Jean-Christophe BRULIN Mme Delphine CARRIAUD Mme Nathalie CHARLET Mme Véronique DUCATTEAU Mme Céline FARINARO Mme Katy FRANCHE Mme Carla DA FONTE Mme Sandrine LAURENCE Mme Véronique LECOÏNTRE Mme Ameline PUSCHMANN Mme Marie-Paule SCHOLAERT Mme Sylvie VANDERSTRAETEN Mme Sandrine VASCONCELOS Mme Nathalie WAROT	Gestionnaire de dépenses et des recettes.	Saisie des - engagements juridiques, - engagements de tiers, - titres de perception.  Certification du service fait.  Saisie des demandes de paiement

**Article 5** – L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de services partagés régional Chorus du secrétariat général commun du Nord est abrogé.

**Article 6** - Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ainsi qu'aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à LILLE, le

17 FEV. 2021



Michel LALANDE

Bureau des Sécurités

**2021/017**

**Arrêté portant modification de l'arrêté autorisant l'enregistrement audiovisuel  
des interventions des gardiens de police municipale de la commune associée  
de Saint-Pol-sur-Mer**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 241-2 et 241-8 à R. 241-15 ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/052 du 16 septembre 2019 autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des gardiens de police municipale de la commune de Saint-Pol-sur-Mer ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Hervé TOURMENTE, Sous-préfet de Dunkerque ;

Vu la demande adressée par le Maire délégué de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer (commune de Dunkerque) par courrier du 25 janvier 2021, en vue d'obtenir au moyen de quatre (4) caméras individuelles supplémentaires, l'autorisation de procéder à l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de sa commune ;

Vu la convention de coordination entre la police municipale de Dunkerque-Saint-Pol-sur-Mer-Mardyck et des forces de sécurité de l'État du 13 décembre 2019 ;

Considérant que la demande transmise par le Maire délégué de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer (commune de Dunkerque) est complète et conforme aux exigences des articles R. 241-8 à R. 241-15 du code de la sécurité intérieure ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune associée de Saint-Pol-sur-Mer (commune de Dunkerque) est autorisée dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n° 2019/052 susvisé, à modifier le nombre de caméras pouvant être utilisées pour l'enregistrement audiovisuel des interventions des gardiens de police municipale de la commune.

**Article 2** : Les modifications portent sur l'ajout de quatre caméras (4) aux deux (2) déjà autorisées pour un nouveau total de six (6).

**Article 3** : Le public est informé de l'équipement des agents de police municipale de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer en caméras individuelles (6).

**Article 4** : L'ensemble des autres dispositions de l'arrêté précité demeure inchangé.

**Article 5** : La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** : Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et Monsieur le Maire délégué de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dunkerque, le 16 FEV. 2021

Pour le Préfet de la région Hauts de France,  
Préfet de Zone de Défense et de sécurité Nord,  
Préfet du Nord,  
le Sous-préfet de Dunkerque

Hervé TOURMENTE

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif compétent et ce, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Vous pouvez également former un recours gracieux auprès de mes services ou un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur, mais dans le même délai de 2 mois susmentionné, afin de préserver votre droit au recours contentieux.

**Direction  
Interdépartementale  
des Routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord  
pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel**

**Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers  
Officier de la légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;  
Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Hauts de France, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 18 juillet 2018 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord en date du 2 février 2021 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord  
Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes du Nord,

**ARRETE**

**Article 1er** : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er de l'arrêté du 26 octobre 2020 susvisé sera exercée dans l'ordre suivant par :

- M. Jérôme DESCAMPS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée.
- Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée ;

**Article 2** : Délégation de signature est consentie à l'effet de signer les ordres de mission sur le territoire national ;

Ainsi qu'en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie pour signer les ordres de mission internationaux valables pour les déplacements d'une journée ; dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord
- M. Arnaud PARMENTIER, chef du service des politiques et techniques ;
- M. Thomas COURBON, adjoint au chef du service des politiques et techniques ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Olivier NOUHEN, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;

**Article 3** : Délégation de signature est consentie à Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion du personnel listés dans les sections de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2020

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, et de Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, cette délégation est consentie à Mme Nathalie KORCZ, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général,

**Article 4** : Délégation de signature est consentie à l'effet de signer les actes courants en matière de gestion du personnel :

- Congés annuels ;
  - Autorisations spéciales d'absence, sous réserve de production de justificatif ;
- concernant les agents placés sous leur autorité et dans le cadre de leurs attributions respectives :
- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale
  - M. Arnaud PARMENTIER, chef du service des politiques et techniques ;
  - M. Thomas COURBON, adjoint au chef du service des politiques et techniques ;
  - Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
  - M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;

- M. Olivier NOUHEN, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Christine SAZY-HERCENT, responsable de la cellule communication ;
- M. Vincent TRITON, responsable de l'Équipe spécialisée Travaux (EST);
- M. Didier VIGREUX, responsable du site de Lille de l'EST ;
- M. Jean-Luc ROBERT, responsable du site de Laon de l'EST ;
- M. Yvon THIRE, responsable du site de Beauvais de l'EST ;
- Mme Martine ERBA, responsable du pôle pilotage et administratif du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Nora BELHADJ, adjointe à la responsable du pôle pilotage et administratif ;
- M. Alain AUGUSTYNIK, responsable du pôle études terrassement, chaussées, ouvrages d'art du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Fabien LOCATELLI, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Daniel VITSE, Référent équipements dynamiques au service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Maxime GRESSIER, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Marie CALIO, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Charlotte GENDRON, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Anne-Laure DUSART, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Karine DAVIAUD, responsable du pôle administratif et financier du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Alexandre DAVIN responsable du pôle études chaussées terrassement du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Hugo DE LUCA, responsable du pôle études ouvrages d'art équipements du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Sébastien ANTONIO, chef du pôle travaux, référent méthode du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M Tanguy SERARD, chef par interim du pôle assainissement environnement tracé du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Sylvain WALLIANG, responsable de la cellule gestion des ouvrages d'art du service des politiques et techniques ;
- M. Thomas LHEUREUX, responsable de la cellule mobilité intelligente du service des politiques et techniques ;
- M. Luc BEAUDELOT, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
- Mme Alméria SENECA, responsable de la cellule gestion de trafic du service des politiques et techniques ;
- M. Romain PLANCKE, responsable de la cellule matériel du service politiques et techniques ;
- Mme Annie COORNAERT, responsable de la cellule sécurité routière du service des politiques et techniques ;
- M. Cyril CHEVALIER, responsable de la cellule politiques de la route du service des politiques et techniques ;
- Mme Sandrine LAINE, responsable du pôle connaissance du patrimoine et SIG de la cellule politiques de la route
- M. Jean-François SALEMBIER, responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;

- Mme Sophie GADOUCHE, responsable du pôle Budget/DDP de la cellule gestion finances marchés ;
- Mme Varyane LEBLANC BRABANT, responsable de la cellule prospective et conseil de gestion du secrétariat général ;
- Mme Lucie TAILLIEZ, responsable de la cellule achats, moyens généraux du secrétariat général ;
- M. Alain DIPRE, responsable du pôle moyens-généraux de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Odile VIDAL-SAGNIER, responsable du pôle immobilier de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Vinciane DELTOMBE, responsable du pôle achats de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Nathalie KORCZ, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général ;
- Mme Mandy LEPEZ, responsable du pôle formation de la cellule ressources humaines ;
- Mme Céline SUEUR, responsable du pôle gestion de proximité de la cellule ressources humaines ;
- Mme Leila FAHEM , responsable du pôle effectifs, promotions et mobilités ;
- M. Laurent BOCQUILLON, responsable de la cellule prévention, hygiène et sécurité du secrétariat général ;
- M. Eddie GLOWACKI, responsable de la cellule informatique du secrétariat général ;
- M. Laurent GRANDJEAN, responsable du bureau de pilotage à l'arrondissement de gestion de la route secteur EST
- M. Fabien GENESSEAU, adjoint au responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Guillaume BETRANCOURT, responsable du bureau de pilotage à l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest
- M. Marc RAMMAULT, chef du CIGT de Lille ;
- M. Stève DUPONT, adjoint au chef du CIGT de Lille ;
- M. Arnaud SAENEN, chargé du Pôle maintenance du CIGT de Lille
- M. Stéphane MILLE, chef du district littoral ;
- M. Franck BLARY, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- M. Hugo DELPLACE, chef du CEI de Peuplingues ;
- M. Hervé KIRKET, chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Yannick LAGIER, chef du CEI de Steenvoorde ;
- M. Adrien BRULEZ, chef du district de Lille ;
- Mme Anne-Sophie MONNIER, adjointe au chef du district de Lille ;
- M. Emmanuel LUDOT, chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Mehdi BURY, chef de CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Charly BLONDEZ, adjoint au chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Gérald DELANNOY, chef du district Amiens-Valenciennes ;
- M. Vincent DELINS, adjoint au chef du district Amiens-Valenciennes ;
- M. Didier JENDRZEZAK, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Christophe MONNIAUX, adjoint au chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Bruno BALAWADJER, chef du CEI de Dourges ;
- M. Sylvio COMINOTTO, adjoint au chef du CEI de Dourges ;
- M. Emmanuel HERICOTTE, chef du CEI d'Amiens/Camon ;
- M. Gérald BRISSEZ, chef du CEI d'Arras/Duisans
- M. François-Xavier PAYER, chef du CIGT de Reims ;
- M. Giuseppe MALARA, chef du district Reims-Ardenne ;
- M. Jean MOREAU, adjoint au chef du district Reims-Ardenne ;
- M. Antoine TELENTA, chef du CEI de Charleville Mézières ;
- M. Bernard MAUREL, adjoint au chef du CEI de Charleville Mézières ;
- Mme Virginie CORNET, cheffe du CEI de Rethel ;
- M. Frédéric PARMENTIER, chef du CEI de Reims ;

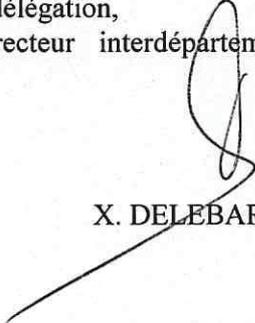
- M. Olivier BECRET, chef du district de Laon ;
- Mme Élisabeth WITKOWSKI, adjointe du chef du district de Laon ;
- M. Bruce MALDEREZ, chef du CEI de Nanteuil ;
- M. Lionel LHOTTE, chef de CEI de Soissons ;
- M. Thierry DEMOYENCOURT, chef du CEI de Laon ;
- M. Nicolas CLIQUENNOIS, chef du CEI d'Avesnes ;
- M. Olivier LEONARD, chef du CEI de Clermont/Breuil-le-Sec.

**Article 5** : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion de personnel.

**Article 6** : Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région des Hauts de France , préfet du Nord.

Fait à Lille, le 15 FEV. 2021

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires  
routiers,  
préfet de la région des Hauts de France  
préfet du Nord,  
et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes  
Nord

  
X. DELEBARRE

**Direction  
Interdépartementale  
des Routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord  
pour l'exercice des attributions liées à la signature des mémoires en défense**

**Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers  
Officier de la légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de justice administrative

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE préfet de la région Hauts de France préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;

Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 18 juillet 2018 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord en date du 2 février 2021 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes du Nord,

**ARRETE**

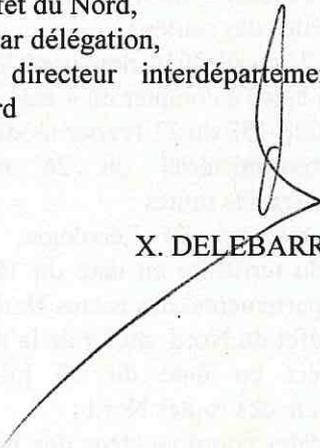
**Article 1er** : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée, en matière d'ordonnancement secondaire et en matière de passation de marchés publics, aux articles 2 et 6 de l'arrêté du 2 février 2021 susvisé sera exercée par :

- M. Jérôme DESCAMPS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord.

**Article 2** : Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord.

Fait à Lille, le **15 FEV. 2021**

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires routiers,  
préfet de la région des Hauts de France  
préfet du Nord,  
et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes Nord



X. DELEBARRE

**Direction  
Interdépartementale  
des Routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord  
pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés  
et  
pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses  
imputées sur le budget de l'État**

**Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers  
Officier de la légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;  
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE préfet de la région Hauts de France préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;  
Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 18 juillet 2018 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord en date du 2 février 2021 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord ;  
Vu le protocole précisant l'organisation financière et comptable associant dans une démarche partagée les services prescripteurs dont la direction interdépartementale des routes Nord, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France et la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France signé le 5 janvier 2018 ;

Sur proposition de M. le directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes du Nord,

## **ARRETE**

**Article 1er** : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée, en matière d'ordonnancement secondaire et en matière de passation de marchés publics, aux articles 2 et 6 de l'arrêté du 2 février 2021 susvisé sera exercée par :

- M. Jérôme DESCAMPS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord.

**Article 2** : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de :

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 90 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de fonctionnement courant liés aux approvisionnements généraux et l'immobilier.
  - M. Arnaud PARMENTIER, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service des politiques et des techniques de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien, d'équipement de la route et de sécurité routière.
  - M. Thomas COURBON, ingénieur des TPE, adjoint au chef du service des politiques et des techniques de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien, d'équipement de la route et de sécurité routière.
  - M. Romain BONHOMME, conseiller d'administration de l'écologie, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Est.
  - M. Olivier NOUHEN, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
  - Mme Sophie ZIOLKOWSKI, ingénieur divisionnaire des TPE, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
  - Mme Gladys VANHEMELSDAELE, ingénieur divisionnaire des TPE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
  - Mme Solveig MASSE, ingénieur en chef des TPE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est, pour les marchés de prestations et de travaux

d'entretien et d'équipement de la route de la compétence de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;

- M. Frédéric JACQUES, ingénieur en chef des TPE, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien et d'équipement de la route de la compétence de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;

**Article 3:** Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 20 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Christine SAZY-HERCENT, responsable de la cellule communication ;
  - Mme Varyane LEBLANC BRABANT, responsable de la cellule prospective et conseil de gestion du secrétariat général ;
  - Mme Nathalie KORCZ, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général ;
  - M. Eddie GLOWACKI, responsable de la cellule informatique du secrétariat général ;
  - Mme Lucie TAILLIEZ, responsable de la cellule achat, moyens généraux du secrétariat général ;
  - M. Alain DIPRE, responsable du pôle moyens généraux du secrétariat général ;
  - M. Laurent BOCQUILLON, responsable de la cellule prévention, hygiène et sécurité du secrétariat général ;
  - M. Luc BEAUDELOT, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
  - M. Sylvain WALLIANG, responsable de la cellule gestion des ouvrages d'art du service des politiques et techniques ;
  - M. Thomas LHEUREUX, responsable de la cellule mobilité intelligente du service des politiques et techniques ;
  - Mme Annie COORNAERT, responsable de la cellule sécurité routière du service des politiques et techniques ;
  - M. Jean-François SALEMBIER, responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
  - Mme Sophie GADOUCHE, responsable du pôle Budget/DDP de la cellule gestion finances et marchés
  - M. Cyril CHEVALIER, responsable de la cellule politiques de la route du service des politiques et techniques ;
  - Mme Alméria SENECAT, responsable de la cellule gestion de trafic, du service des politiques et techniques ;
  - M. Romain PLANCKE, responsable de la cellule matériel du service des politiques et techniques ;
  - M. François-Xavier PAYER, chef du centre d'ingénierie et de gestion de trafic de Reims ;
  - M. Marc RAMMAULT, chef du centre d'ingénierie et de gestion du trafic de Lille ;
  - M. Stève DUPONT, adjoint du chef d'ingénierie et de gestion du trafic de Lille
  - M. Stéphane MILLE, chef du district Littoral ;
  - M. Adrien BRULEZ, chef du district de Lille ;
  - Mme Anne-Sophie MONNIER, adjointe au chef du district Lille ;

- M. Gérard DELANNOY, chef du district Amiens Valenciennes ;
- M. Vincent DELINS, adjoint au chef du district Amiens Valenciennes ;
- M. Giuseppe MALARA, chef du district Reims Ardennes ;
- M. Jean MOREAU, adjoint au chef du district Reims Ardennes ;
- M. Olivier BECRET, chef du district de Laon ;
- Mme Élisabeth WITKOWSKI, adjointe au chef du district de Laon
- M. Vincent TRITON, responsable de l'Équipe spécialisée Travaux ;
- M. Didier VIGREUX, responsable du site de Lille ;
- M. Fabien LOCATELLI, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Daniel VITSE, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Maxime GRESSIER, chef de projets du SIR Ouest ;
- Mme Marie CALIO, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- Mme Charlotte GENDRON, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- Mme Anne-Laure DUSART, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- M. Alain AUGUSTYNIAK, chef de projets du SIR Ouest ;
- Mme Karine DAVIAUD, cheffe de pôle du SIR Est ;
- M. Benoît GRAPARD, chef de projets du SIR Est ;
- M. Tanguy SERARD, chef de projets du SIR Est ;
- M. Olivier CORP, chef de projets du SIR Est ;
- M. Hugo DE LUCA, chef de pôle au SIR Est ;
- M. Alexandre DAVIN, chef de pôle au SIR Est.
- M. Sébastien ANTONIO, chef de pôle au SIR Est.

**Article 4** : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 4 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Mandy LEPEZ, responsable du pôle formation du secrétariat général ;
  - Mme Odile VIDAL-SAGNIER, responsable du pôle immobilier du secrétariat général ;
  - M. Laurent GRANDJEAN, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
  - M. Fabien GENESSEAU, adjoint au responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
  - M. Guillaume BETRANCOURT, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement gestion de la route ouest ;
  - M. Nicolas CLIQUENNOIS, chef du CEI d'Avesnes ;
  - M. Olivier LEONARD, chef du CEI de Clermont/Breuil-le-Sec ;
  - M. Bruce MALDEREZ, chef du CEI de Nanteuil ;
  - M. Lionel LHOTTE, chef de CEI de Soissons ;
  - M. Thierry DEMOYENCOURT, chef du CEI de Laon ;
  - Mme Virginie CORNET, cheffe du CEI de Rethel ; M. Frédéric PARMENTIER, chef du CEI de Reims ;
  - M. Antoine TELENTA, chef du CEI de Charleville Mézières ;
  - M. Bernard MAUREL, adjoint au chef du CEI de Charleville Mézières ;
  - M. Gérard BRISSEZ, chef du CEI d'Arras / Duisans ;
  - M. Bruno BALAWADJER, chef du CEI de Dourges ;
  - M. Sylvio COMINOTTO, adjoint au chef du CEI de Dourges

- M. Emmanuel HERICOTTE, chef du CEI d'Amiens / Camon ;
- M. Didier JENDRZEZAK, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Christophe MONNIAUX, adjoint au chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Medhi BURY, chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Charly BLONDEZ, adjoint au chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Emmanuel LUDOT, chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Hervé KIRKET, chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Franck BLARY, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- M. Hugo DELPLACE, chef du CEI de Peuplingues ;
- M. Yannick LAGIER, chef du CEI de Steenvoorde ;
- M. Jean-Luc ROBERT, responsable du site de Laon de l'Équipe Spécialisée Travaux ;
- M. Yvon THIRE, responsable du site de Beauvais de l'Équipe Spécialisée Travaux.

**Article 5** : En cas d'urgence impérieuse au sens de l'article R2122-1 du Code de la commande publique, délégation est donnée aux cadres de permanence désignés ci-après, à l'effet d'engager les dépenses et de signer tous les marchés publics et tous les actes qui s'y rattachent, durant leurs périodes de permanence respectives et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire pour faire face à cette urgence impérieuse :

- M. Jérôme DESCAMPS, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, directeur adjoint des techniques et de l'ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Arnaud PARMENTIER, chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Thomas COURBON, adjoint au chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route du secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Olivier NOUHEN, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;

**Article 6** : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus) ; cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2020.

Cette habilitation recouvre le rôle de « gestionnaire » dans Chorus DT.

- M. Alain DIPRE ;
- Mme Annie REGNIER ;
- M. Bertrand COMBAZ ;

**Article 7** : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus).

Cette habilitation recouvre le rôle de « saisisseur » dans Chorus Formulaire.

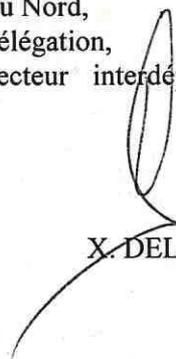
- Mme Béatrice LECLERC ;
- Mme Nathalie BAUD'HUIN
- Mme Maryse CAPELLE ;
- Mme Sylvie RIQUET VIEIRA ;
- Mme Nathalie GRAF ;
- Mme Christine DEJONGH ;
- Mme Marie-Laure SARA ;
- Mme Camille VILACA
- Mme Florence DESTEIRDT ;
- M. Christophe DRISS ;
- Mme Véronique KOS ;
- Mme Marie-Charlotte PERCHE ;
- Mme Nathalie BAUDE ;
- Mme Isabelle CARON ;
- M. Maxime THOMAS ;
- Mme Anita ARNOULD ;
- Mme Agnès ROUSSEAU ;
- Mme Alexandra CARRON ;
- M. Valentin COEVOET ;
- Mme Anne Marie DEROCH ;
- Mme Laetitia LOUIS CASTEL ;
- M. Dominique RYNGAERT ;
- M. Daniel DEFRESNE ;
- M. Freddy SONTA
- Mme Laurence BLIN ;
- Mme Yasmina EL HANINE ;
- Mme Malika OUHABA ;
- Mme Martine ERBA ;
- Mme Nora BELHADJ ;
- Mme Céline HENGEBART ;
- Mme Christelle NOWAKOWSKI ;
- Mme Laurence CORNARD ;
- Mme Aurore DROISSART ;
- M. Fabien MARGUERITE ;
- M. David DESMEDT ;
- Mme Bernadette GLOVANIA ;
- Mme Emmanuelle BLONDEL ;
- Mme Eve SANSON ;
- Mme Valérie ALBERTY.

**Article 8** : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État.

**Article 9** : Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord.

Fait à Lille, le **15 FEV. 2021**

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires  
routiers,  
préfet de la région des Hauts de France  
préfet du Nord,  
et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes  
Nord



X. DELEBARRE



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord**

**LE PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE  
PREFET DU NORD  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

### **Arrêté préfectoral relatif à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de FLAUMONT-WAUDRECHIES**

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004,

**VU** le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 Juin 2017 nommant M. Éric FISSE Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 Février 2020 portant délégation de signature à Monsieur FISSE Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

**VU** l'arrêté de subdélégation portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord en date du 24 Février 2020,

**VU** l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires

**VU** le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004,

**VU** les dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime en vigueur au 31 décembre 2005, et notamment ses articles R133-5 et R133-9,

**VU** la délibération du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de FLAUMONT-WAUDRECHIES en date du 8 avril 2016 décidant sa dissolution,

**VU** la délibération du conseil municipal de FLAUMONT-WAUDRECHIES en date du 5 octobre 2016 acceptant le transfert des propriétés de l'Association Foncière de Remembrement de FLAUMONT-WAUDRECHIES concernant son territoire dans le patrimoine de la commune ainsi que l'actif et le passif,

**VU** la délibération du conseil municipal de BAS-LIEU en date du 17 février 2015 acceptant le transfert des propriétés de l'Association Foncière de Remembrement concernant son territoire dans le patrimoine de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord,

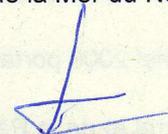
## ARRETE

- **ARTICLE 1** – L'Association Foncière de Remembrement de FLAUMONT WAUDRECHIES est déclarée dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **ARTICLE 2** – Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie de AVESNES SUR HELPE est chargé de l'apurement des comptes. Le reliquat des fonds disponibles sera versé à la commune de FLAUMONT-WAUDRECHIES, conformément à la délibération prise par le bureau le 8 avril 2016.
- **ARTICLE 3** – Les formalités de publicité foncière sont à la charge des communes de FLAUMONT-WAUDRECHIES et de BAS-LIEU en ce qui les concerne.
- **ARTICLE 4** – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, Monsieur Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Messieurs les Maires des communes de FLAUMONT-WAUDRECHIES et de BAS-LIEU et Monsieur le Comptable Public de la trésorerie de AVESNES-SUR-HELPE, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les communes par voie d'affichage et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.
- **ARTICLE 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

11 FEV. 2021

Fait à Lille, le.....

Pour le Préfet, par délégation,  
Le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer du Nord,

  
Eric FISSE



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## **ARRÊTÉ N° E2020/171-01**

**portant mise en demeure de régulariser la situation administrative**

**M. DEWULF Nicolas, 1250 avenue de Rosendael à DUNKERQUE**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité nord, Préfet du Nord (Hors classe) ;

**VU** le décret du 27 août 2020 portant nomination de Monsieur Simon FETET en qualité de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, secrétaire Général de la Préfecture du Nord ;

**VU** les articles L.171-6 et suivants , L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants du code de l'environnement ;

**VU** le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau reçu le 18 mars 2019, présenté par Monsieur DEWULF Nicolas et réalisé par le bureau d'études Alfa Environnement, relatif à l'extension d'un plan d'eau existant sur la commune de Teteghem-Coudekerque-Village (Nord), et enregistré sous le numéro D-59-2019-00034 ;

**VU** l'arrêté préfectoral portant prescriptions particulières concernant l'opération susvisée en date du 13 août 2019 ;

**VU** le rapport en manquement administratif (RMA) du 16 novembre 2020, notifié à M. DEWULF Nicolas le 19 novembre 2020, constatant le 23 septembre 2020 le non-respect de l'arrêté préfectoral ci-dessus visé ;

**VU** le courrier envoyé par Monsieur DEWULF, représenté par le cabinet d'avocats Richelieu, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, en réponse au RMA ;

**CONSIDÉRANT** que les réponses apportées et les engagements pris par M. DEWULF dans son courrier ne permettent pas une régularisation, dans l'immédiat, de sa situation administrative ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération engagée par M. DEWULF Nicolas ne répond pas à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 13 août 2019 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer et de Monsieur, le Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

## **ARRÊTE**

**Article 1** : M. DEWULF Nicolas est mis en demeure de répondre aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 13 août 2019 relatif au dossier Loi sur l'Eau enregistré sous le n° D-59-2019-00034, à savoir :

- de mettre en œuvre les travaux et corrections nécessaires afin que la surface du miroir d'eau ne puisse pas dépasser la surface prescrite de 17000 m<sup>2</sup> aux plus hautes eaux ;
- d'installer une échelle limnimétrique au droit de la profondeur la plus importante du plan d'eau et de tenir à jour un cahier indiquant notamment les hauteurs d'eau en toutes saisons ;
- la poursuite et l'achèvement de l'aménagement de la mesure compensatoire, notamment les clôtures, les plantations et les deux inventaires faunes/flores/habitats à faire réaliser par un écologue aux périodes biologiquement les plus propices ;
- le démontage de la station de pompage, le pompage pour remplir le plan d'eau étant interdit par l'arrêté ;
- la présentation au Service Eau Nature et Territoires des modifications apportées au projet, notamment la réalisation du chemin d'accès gravillonné et les aménagements connexes à la hutte de chasse ;
- la transmission au Service Eau Nature et Territoires / Service Police de l'Eau :
  - d'un porter-à-connaissance mentionnant les modifications apportées au projet, notamment la réalisation du chemin d'accès gravillonné et les aménagements connexes à la hutte de chasse ;
  - d'une notice d'information sur le régalage des terres de déblai ;
  - d'une notification de fin des travaux d'aménagement de la mesure compensatoire ;
  - des plans de récolement de l'opération, à savoir celui de l'aménagement du plan d'eau et celui de la mesure compensatoire.

Ces opérations sont à réaliser avant le **31 mai 2021**.

**Article 2** : En cas de non-respect des dispositions prévues par le présent arrêté, M. DEWULF Nicolas s'expose à des mesures de police et sanctions administratives mentionnées à l'article L. 171-8 du code de l'environnement (consignation financière, exécution d'office de travaux, suspension, astreinte et/ou amende administratives) et des sanctions pénales mentionnées au 5° du II de l'article L.173-1 du code

de l'Environnement (au plus, 2 ans d'emprisonnement, 100.000 euros d'amende, peine complémentaire).

**Article 3** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur DEWULF Nicolas en vue de l'information des tiers, il sera mis en ligne pendant 6 mois sur le site internet de la préfecture du Nord et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** : Conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 7** : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et le Directeur départemental des territoires du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur DEWULF Nicolas et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Maire de TETEGHEM

Fait à Lille, le 15 février 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several bold, sweeping strokes, positioned above the printed name of the Prefect.

LE PRÉFET



**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DANS LE GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

---

Par décision de la Directrice du Centre Hospitalier d'Hazebrouck en date du 15 février 2021, 4 postes d'Adjoint administratif sont à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Conformément aux dispositions :

- de l'article 32 de la loi 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- du décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- du décret n°2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

La sélection des candidats est confiée à une commission de trois membres, nommés par le Directeur des Ressources Humaines de l'Etablissement où les postes sont à pourvoir.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Les dossiers des candidats comprennent obligatoirement une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

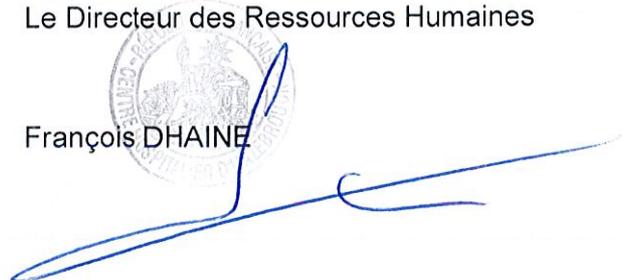
Seront convoqués pour une audition devant la commission, les dossiers retenus par celle-ci.

A l'issue des auditions, la commission arrêtera par ordre de mérite la liste des candidats déclarés aptes.

**Les candidatures sont à adresser à Monsieur François DHAINE, Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier d'Hazebrouck, 1 Rue de l'hôpital - BP 90209 – 59190 HAZEBROUCK, pour le 15 avril 2021 délai de rigueur.**

Pour la Directrice, et par délégation,  
Le Directeur des Ressources Humaines

François DHAINE



**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
DANS LE GRADE D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE**

---

Par décision de la Directrice du Centre Hospitalier d'Hazebrouck en date du 15 février 2021, 2 postes d'Agent d'Entretien Qualifié sont à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Conformément aux dispositions :

- de l'article 32 de la loi 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- du décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- du décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

La sélection des candidats est confiée à une commission de trois membres, nommés par le Directeur de l'Etablissement où les postes sont à pourvoir.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Les dossiers des candidats comprennent obligatoirement une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

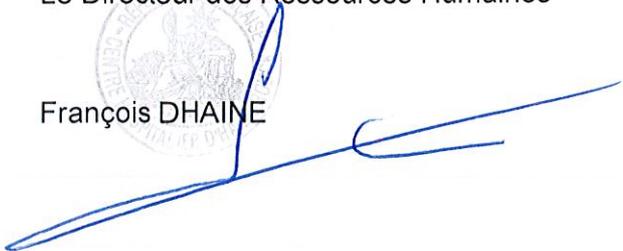
Seront convoqués pour une audition devant la commission, les dossiers retenus par celle-ci.

A l'issue des auditions, la commission arrêtera par ordre de mérite la liste des candidats déclarés aptes.

**Les candidatures sont à adresser à Monsieur François DHAINE, Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier d'Hazebrouck, 1 Rue de l'hôpital - BP 90209 – 59190 HAZEBROUCK, pour le 15 avril 2021 délai de rigueur.**

Pour la Directrice, et par délégation,  
Le Directeur des Ressources Humaines

François DHAINE



**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
DANS LE GRADE D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS**

---

Par décision de la Directrice du Centre Hospitalier d'Hazebrouck en date du 15 février 2021, 1 poste d'Agent des Services Hospitaliers est à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Conformément aux dispositions :

- de l'article 32 de la loi 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- du décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- du décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

La sélection des candidats est confiée à une commission de trois membres, nommés par le Directeur de l'Etablissement où les postes sont à pourvoir.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Les dossiers des candidats comprennent obligatoirement une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

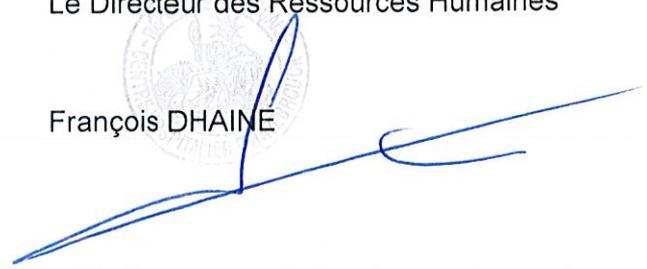
Seront convoqués pour une audition devant la commission, les dossiers retenus par celle-ci.

A l'issue des auditions, la commission arrêtera par ordre de mérite la liste des candidats déclarés aptes.

**Les candidatures sont à adresser à Monsieur François DHAINE, Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier d'Hazebrouck, 1 Rue de l'hôpital - BP 90209 – 59190 HAZEBROUCK, pour le 15 avril 2021 délai de rigueur.**

Pour la Directrice, et par délégation,  
Le Directeur des Ressources Humaines

François DHAINE



COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE NORD

**Extrait individuel de la décision**  
**n°FOR-N1-2021-02-12-A-00013971**  
**portant délivrance d'une autorisation d'exercice**

**SYNAPS**  
A l'attention du représentant légal  
47, rue de la Blanche Porte  
59200 TOURCOING

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu notamment son titre II bis et ses articles L. 625-1 à L. 625-5 et R. 625-1 à R. 625-7 ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu notamment son article 63 ;

Vu la demande présentée le 02/02/2021 par le représentant légal tendant à la délivrance d'une autorisation d'exercice en qualité de prestataire de formation, pour le compte de SYNAPS, sis 47, rue de la Blanche Porte 59200 TOURCOING ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur remplit les conditions de délivrance de l'autorisation sollicitée en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées ;

**DECIDE**

Article 1 : Une autorisation d'exercice comportant le numéro **FOR-059-2026-02-12-20210694292** est délivrée à SYNAPS, sis 47, rue de la Blanche Porte, 59200 TOURCOING, titulaire du numéro de déclaration d'activité 32590965859.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer l'activité de prestataire de formation dans le ou les domaines des activités privées de sécurité suivantes :

- Activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage
- Activité de protection de l'intégrité physique des personnes

Article 3 : La présente autorisation d'exercice est valable 5 ans, du 12/02/2021 au 12/02/2026, dans les conditions prévues notamment par les articles R. 625-1 à R. 625-16 du code de la sécurité intérieure et par l'article 63 du décret n°2016-515 du 26 avril 2016 susvisé.

Fait à Lille, le 12/02/2021

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord

La présidente

Anne CORNET

*Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière - 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.*

COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE NORD

Extrait individuel de la décision  
n°FOR-N1-2021-02-12-A-00013971  
portant délivrance d'une autorisation d'exercice

VIAGISSE FORMATIONS  
A l'attention du représentant légal  
2 rue des Postes  
59159 RIBECOURT LA TOUR

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu notamment son titre II bis et ses articles L. 625-1 à L. 625-5 et R. 625-1 à R. 625-7 ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu notamment son article 63 ;

Vu la demande présentée le 11/02/2021 par le représentant légal tendant à la délivrance d'une autorisation d'exercice en qualité de prestataire de formation, pour le compte de VIAGISSE FORMATIONS, sis 2 rue des Postes 59159 RIBECOURT LA TOUR ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur remplit les conditions de délivrance de l'autorisation sollicitée en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Une autorisation d'exercice comportant le numéro **FOR-059-2026-02-12-20210752296** est délivrée à VIAGISSE FORMATIONS, sis 2 rue des Postes, 59159 RIBECOURT LA TOUR, titulaire du numéro de déclaration d'activité 32591009159.

**Article 2 :** Elle autorise son bénéficiaire à exercer l'activité de prestataire de formation dans le ou les domaines des activités privées de sécurité suivantes :

- Activité d'Agent cynophile
- Activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage

**Article 3 :** La présente autorisation d'exercice est valable 5 ans, du 12/02/2021 au 12/02/2026, dans les conditions prévues notamment par les articles R. 625-1 à R. 625-16 du code de la sécurité intérieure et par l'article 63 du décret n°2016-515 du 26 avril 2016 susvisé.

Fait à Lille, le 12/02/2021

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord  
La présidente

Anne GORNET

*Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière - 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.*